



MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2020

RAPPORT DE GESTION 2019



© Photo : Markus Mooser

Ce rapport est présenté au Conseil général, selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 35 et 93^c.

TABLE DES MATIÈRES

0. PRÉAMBULE	4
1. AUTORITES	4
1.1 CONSEIL GENERAL	4
1.2 MUNICIPALITE	5
1.3 ADMINISTRATION GENERALE	5
2. FINANCES	9
2.1 ADMINISTRATION GENERALE	9
2.2 FINANCES	9
2.3 DOMAINES ET BATIMENTS	12
2.4 TRAVAUX	12
2.5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	13
2.6 POLICE	13
2.7 SECURITE SOCIALE	14
2.8 SERVICES INDUSTRIELS (SERVICE DES EAUX)	14
2.9 CHIFFRES-CLES	14
2.10 CONCLUSIONS	18
3. DOMAINES ET BATIMENTS	19
3.1 FORETS	19
3.2 RESEAU D'EGOUTS, EPURATION	20
3.3 BATIMENTS COMMUNAUX	21
4. TRAVAUX	23
4.1 URBANISME	23
4.2 ROUTES	24
4.3 TRANSPORTS	24
4.4 ECLAIRAGE DU VILLAGE	25
4.5 PLACE DE JEUX, PARCS ET PROMENADES, CIMETIERE	25
4.6 TERRAIN DE SPORTS	25
4.7 ORDURES MENAGERES ET DECHARGE	25
5. INSTRUCTION PUBLIQUE	28
5.1 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS(ASICE)	28
5.2 ORGANISATION DE L'ECOLE	28
5.3 AFFAIRES PARASCOLAIRES	29
5.4 UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE)	30
5.5 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-TALENT	30
5.6 DEVOIRS SURVEILLES	31
5.7 TRANSPORTS SCOLAIRES	31
5.8 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICE	31

6. POLICE	34
6.1 POLICE CANTONALE	34
6.2 SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	35
6.3 PROTECTION CIVILE (PCI)	35
7. AFFAIRES SOCIALES	36
7.1 JEUNESSE	36
7.2 SANTE PUBLIQUE	37
8. SERVICES INDUSTRIELS	40
8.1 EAU POTABLE	40
8.2 GAZ ET TELERESEAU	42
9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE	43
10. CONCLUSION	44

0. PRÉAMBULE

Le présent rapport a été rédigé en mars-avril 2020 lors de la pandémie du coronavirus (Covid-19). Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a ordonné la mise en place de toute une série de mesures afin de protéger la population contre la propagation du virus et le Conseil d'Etat vaudois a, de son côté, prononcé l'état de nécessité, impliquant entre autres la fermeture des écoles, commerces, restaurants, lieux de loisirs et la mise en place du plan de continuité des services de l'Etat et des administrations communales.

Nous y reviendrons plus longuement dans le rapport de gestion 2020. Nous tenons d'ores et déjà à remercier très sincèrement la population pour son élan de solidarité et de générosité.

Nous sommes également de tout cœur avec les personnes malades et partageons le chagrin des familles endeuillées.

1. AUTORITES

1.1 Conseil général

A l'appel de la séance du 4 décembre 2019, le Conseil général de Bretigny-sur-Morrens comptait 85 membres.

Aux élections de novembre 2019, le nombre des électeurs de la Commune s'élevait à 606 votants, dont 61 électeurs étrangers. Le bureau électoral s'est réuni à plusieurs reprises pour gérer les élections et votations rappelées ci-après.



10.02.2019 : Votation fédérale : (1 objet)

Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »



17.03.2019 : Election complémentaire au Conseil d'Etat

Premier tour



19.05.2019 : Votation fédérale (2 objets)

1. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

2. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)



20.10.2019 : Election des deux membres vaudois du Conseil des Etats

Premier tour

10.11.2019 : Election des deux membres vaudois du Conseil des Etats

Second tour



20.10.2019 : Election des 19 membres vaudois du Conseil national

1.2 Municipalité

Durant l'année 2019, la Municipalité s'est réunie à 40 reprises en séances ordinaires les lundis à 19h30.

La Municipalité, représentée par le syndic et le vice-syndic, a participé à l'Assemblée générale et à la journée des communes vaudoises organisées par l'UCV (Union des Communes Vaudoises) le 15 juin 2019.

A l'occasion des 10 ans du district du Gros-de-Vaud, la rencontre d'automne des Syndics a été partagée avec les invité·e·s habituel·le·s, mais aussi les Président·e·s des Conseils généraux et communaux, les membres des municipalités et des administrations communales. Elle a eu lieu le 10 octobre 2019 à Etagnières. Une plaquette de présentation des 37 communes du district, réalisée pour cet évènement, a été distribuée aux membres du Conseil général.

La Municipalité à fin 2019

- **M. Markus Mooser - syndic**
Administration générale, police des constructions, urbanisme
- **M. Laurent Chappuis - vice-syndic**
Finances, domaines et bâtiments, voirie, cultes
- **M. Jean-Daniel Cochard – conseiller municipal**
Services industriels, routes, forêts
- **M. Marc Tille – conseiller municipal**
Sécurité, parcs et promenades, cimetière
- **Mme Seema Ney – conseillère municipale**
Formation, jeunesse, culture, affaires sociales

La Municipalité a également participé aux tirs intermunicipalités, qui cette année ont eu lieu le 5 septembre 2019 à Cugy. Cette manifestation regroupe les Communes de Bottens, Cugy, Morrens, Froideville, Poliez-Pittet, Jorat-Menthue, Montilliez, Le Mont-sur-Lausanne et Bretigny-sur-Morrens.

1.3 Administration générale

1.3.1 Visite préfectorale

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 6 novembre 2019 au contrôle de la Commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

1.3.2 Greffe municipal

Mme Melchiade Jeannin, nouvelle secrétaire municipale, est entrée en fonction le 1^{er} février 2019, à 60 %. Elle a été secondée par Mme Catherine Vouilloz jusqu'au mois de juillet 2019, ce qui a permis une réorganisation complète de la gestion du greffe municipal, la refonte de divers documents, dont notamment le rapport de gestion, ainsi que la mise en place de nouveautés, telles que les feuillets d'information à la population.

En plus des « tous ménages » habituels de début et fin d'année - renseignements généraux et vente des sapins - des feuilles d'informations ont ainsi été distribuées aux mois de mai, juillet et septembre 2019, permettant la diffusion d'informations variées, au gré des saisons, de l'activité politique et de la vie de notre village.



Un accent particulier a également été mis dans la réorganisation du classement et la gestion des archives communales.

 **Horaires du greffe municipal**
Mardi
9h00 à 11h00
Judi
8h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous

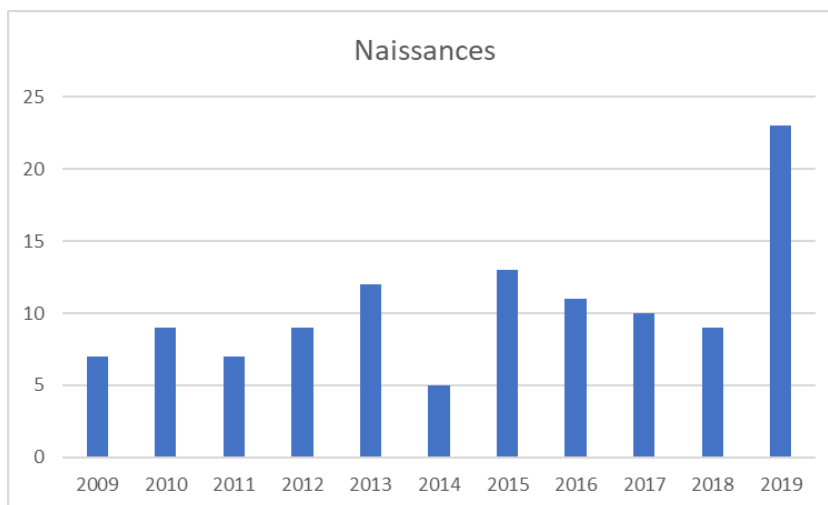
Les horaires d'ouverture au public du greffe municipal, ont été légèrement modifiés, avec l'entrée en fonction de Mme Jeannin et la possibilité est désormais offerte aux citoyennes et citoyens de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture, ceci afin de répondre aux besoins d'une population toujours plus active.

1.3.3 Bourse communale

Pour la deuxième année, Mme Laurence Fontana est à la tête de la bourse communale. En prévision du nouveau plan comptable des communes, appelé MCH2, et pour mieux cerner la provenance des coûts effectifs par secteur d'activité, diverses modifications ont été apportées dans la répartition des coûts d'exploitation de notre comptabilité communale. Ces modifications, définies conjointement entre la boursière et la Municipalité, nous permettent d'avoir une meilleure transparence et de mieux présenter nos activités et l'origine de nos dépenses vis-à-vis du Conseil général.

1.3.4 Contrôle des habitants

Durant l'année, Mme Nicole Bovay, préposée au Contrôle des habitants, a enregistré 88 arrivées, 98 départs, 2 décès. Alors que le nombre de naissances enregistré en Suisse a diminué de 4.4 % entre 2018 et 2019 et reste inchangé au niveau cantonal, notre Commune a eu une année exceptionnelle avec 23 naissances, ce qui représente une augmentation de 145 % par rapport à la moyenne de 9.4 naissances, enregistrée ces dix dernières années à Bretigny-sur-Morrens.



Il s'agit certainement d'une année particulière qui ne peut pas être prise comme une indication de la tendance, mais mérite d'être signalée au vu de l'évolution générale de notre population. Les seules explications tangibles que l'on pourrait donner à ce nombre impressionnant est la construction des nouveaux locatifs, résultant de la révision de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) ainsi que le nombre important de villas et d'appartements ayant été remis par des personnes âgées au profit de familles.

La tendance générale observée auprès des couples souhaitant avoir des enfants semble s'orienter vers la recherche d'un cadre de vie plus tranquille et proche de la nature, à l'image de ce que peut offrir notre village.

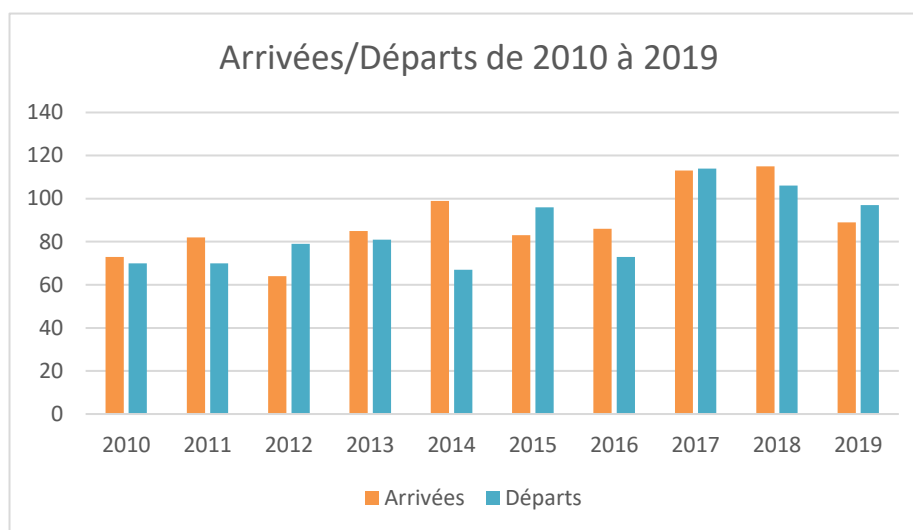
Au niveau du mouvement dans notre Commune, nous pouvons observer sur les dix dernières années un nombre d'arrivées supérieur à celui des départs (voir graphique ci-dessous). Cela s'explique facilement, sachant que le « spectre » du redimensionnement de notre zone à incité bon nombre de propriétaires de terrains à construire pour éviter de perdre leur droit à bâtir lors de l'entrée en vigueur de la révision de la LAT. Les surfaces habitables des bâtiments locatifs réalisés ces dernières années ont largement dépassé celles des villas individuelles.

Quelques chiffres

Arrivées	88
Départs	98
Naissances	23
Décès	2
Naturalisation	3
Jubilaires	7

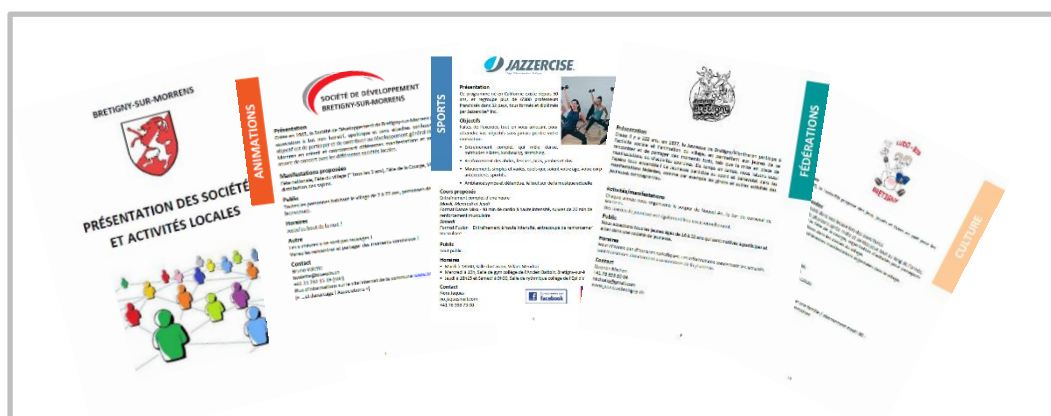
La mobilité des locataires, nettement supérieure à celle des propriétaires, explique l'augmentation d'environ 30 % du nombre de départs/arrivées dans notre Commune ces dernières années.

Avec près de cent départs/arrivées, le taux de renouvellement de nos habitants se situe autour des 10 %, ce qui peut paraître très important, mais suit la tendance générale de notre société.



Accueil des nouveaux habitants

Une séance dédiée à l'accueil des nouveaux habitants, arrivés depuis la mi-août 2017, a été organisée le vendredi 21 juin 2019 en marge du Festival ZicABret. Sur 153 personnes conviées, seule une vingtaine a répondu présente. L'occasion était ainsi donnée de rencontrer les sociétés et associations locales qui se sont prêtées au jeu et qui étaient là pour présenter leurs activités. Une brochure répertoriant l'ensemble des activités locales a spécialement été conçue pour l'occasion. Elle est désormais remise à chaque nouvelle arrivée et disponible pour tous les habitant·e·s à l'administration ou sur le site internet.



Naturalisations

Trois personnes ont obtenu la nationalité suisse durant cette année. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi de droit de cité vaudois a entraîné une réorganisation, impliquant la dissolution de la Commission de naturalisation. Les rapports d'enquête et les auditions sont désormais du ressort de la Municipalité.

Jubilaires

En 2019, quatre personnes ont fêté leurs 90 ans et trois personnes leurs 80 ans. La visite d'une délégation de la Municipalité a été proposée à chaque jubilaire, afin de les féliciter de vive voix et leur remettre un petit cadeau. Ces rencontres ont également été l'occasion d'évoquer des souvenirs liés à la Commune et d'échanger quelques anecdotes.


A noter que la doyenne de notre village, a quitté notre Commune au mois d'avril 2019 pour rejoindre l'EMS de La Rozavère à Lausanne. Le nouveau doyen, nonagénaire en 2019, a reçu les félicitations de la Municipalité.



Jeunes citoyens

Habituellement invités en même temps que les nouveaux habitants, 17 jeunes avaient donc atteint leur majorité entre la mi-août 2017 et le mois de septembre 2019. Pour cette année, la Municipalité a décidé de les convier dans le cadre de la cérémonie du drapeau des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 qui a eu lieu le jeudi 19 septembre 2019 sur la place de la Maison de Ville et pour laquelle une trentaine d'habitant·e·s se sont rassemblé·e·s, dont deux jeunes citoyens, félicités par la Municipalité.

* * *



Horaires du Contrôle des habitants

Mardi
9h00 à 11h00 et 14h00 à 17h00

Mercredi
18h30 à 20h00

Au vu des mutations de notre population, il est à noter que Mme Bovay a effectué un travail considérable, notamment en fin d'année avec la distribution des cartes d'accès à la déchetterie de Cugy, qui a engendré un nombre important de venues au guichet, en plus des deux soirées de distribution, spécialement organisées au mois de décembre (voir point 4.7.2 Adhésion à la déchetterie de Cugy). Les horaires du Contrôle des habitants restent inchangés.

1.3.5 Employés de voirie

Bretigny-sur-Morrens compte depuis 2018 deux employés de voirie, à savoir MM. Julien Altmann et Christian Blatti.

Alors que M. Altmann, engagé à 70 %, effectue le travail lié à la voirie, M. Blatti a été engagé à 30 %, afin de s'occuper de la déchetterie En Bois Dessous et de la gestion de la Grande salle lors des locations, notamment les week-ends. Avec la fermeture de notre déchetterie et le regroupement à Cugy, les tâches de M. Blatti seront revues dès 2020.

* * *

La Municipalité saisit l'occasion de ce rapport pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal pour tout le travail effectué et l'investissement de chacune et chacun dans ses tâches, grâce auxquels le bon fonctionnement de notre Commune est assuré.

2. FINANCES

La Municipalité a remis aux membres du Conseil général les comptes de l'exercice 2019, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de CHF 3'835'000.- et des produits s'élevant à CHF 3'530'300.-, soit un excédent de charges de l'ordre de CHF 304'700.-.

Dans les faits, les charges s'élèvent à CHF 3'910'983.09 et les produits à CHF 4'015'137.52. Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 104'154.53 pour l'exercice 2019.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2019.

2.1 Administration générale

Les coûts nets globaux sont supérieurs de CHF 8'000.- par rapport aux comptes 2018, mais toutefois inférieurs de CHF 33'000.- par rapport au budget 2019.

Cette augmentation, par rapport aux comptes 2018, s'explique principalement par le transfert des charges des rétributions du Conseil général qui étaient auparavant comptabilisées dans le compte des salaires de l'administration.

Par rapport au budget 2019, les principales variations résultent de :

- Des salaires et des charges sociales inférieures au budget, ceci malgré l'engagement d'une employée temporaire pour la formation de la nouvelle secrétaire et mise en route du classement. ./. Fr. 19'000.-
- Malgré l'achat d'une nouvelle photocopieuse, les autres charges liées à l'administration restent inférieures au budget puisque le projet de refonte du site internet et de mise en place d'un nouveau système d'information à la population ont été reportés à 2020. ./. Fr. 9'000.-
- Aucune participation financière au Centre intercommunal de glace de Malley SA n'a été faite, ceci pouvant encore être réalisé sur une base volontaire en 2019. ./. Fr. 4'000.-

2.2 Finances

Ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget et aux comptes. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, et ceci, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Certaines recettes, dites conjoncturelles, sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations tant au niveau des recettes que des charges, du fait qu'elles soient liées à la facture sociale.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de CHF 333'000.- par rapport au montant projeté du budget 2019, soit des revenus quasi identiques aux comptes 2018.

2.2.1 Charges et revenus sur impôts (comptes 21)

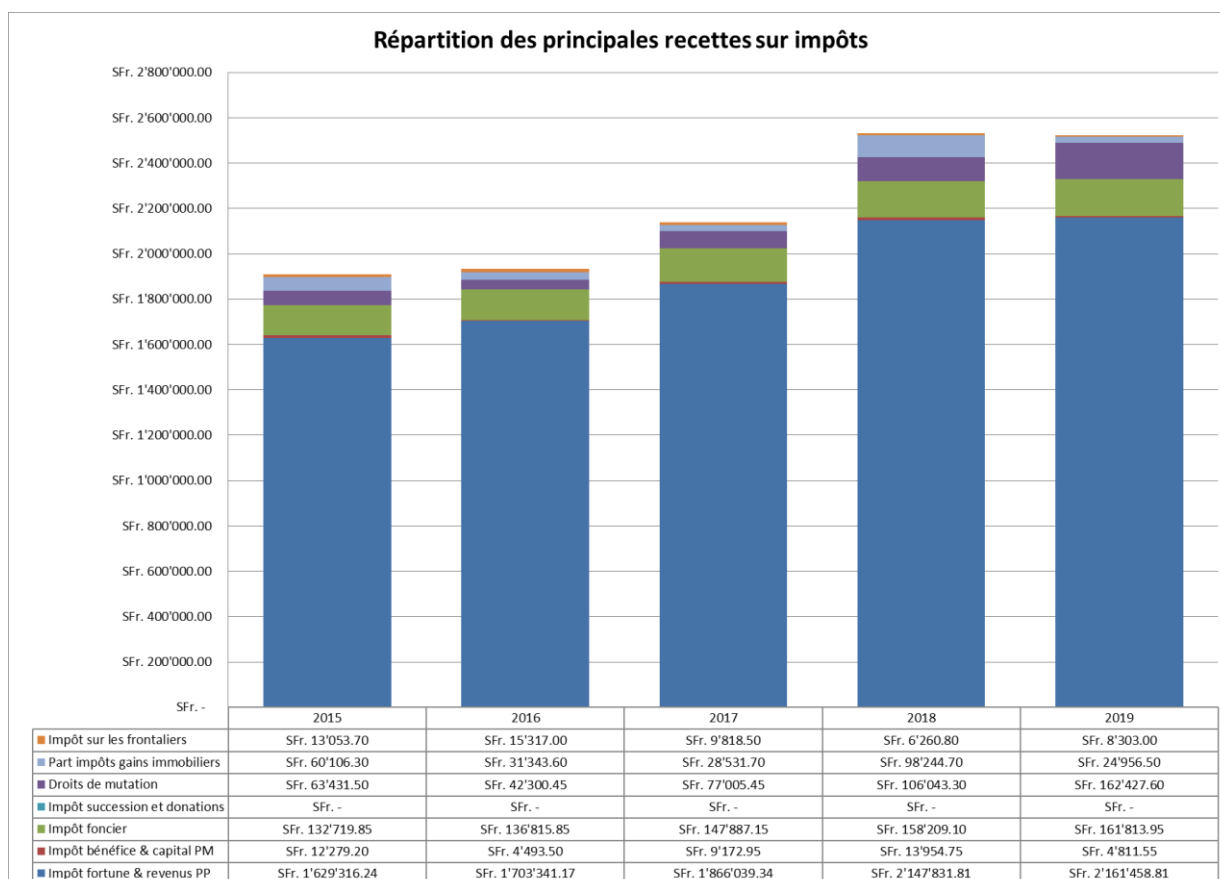
Pour les revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations par rapport au budget résultent de :

- Augmentation des impôts sur le revenu, la fortune et impôt à la source des personnes physiques + CHF 255'000.-
- Augmentation de l'impôt foncier + CHF 14'000.-
- Augmentation des droits de mutation + CHF 112'000.-
- Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers + CHF 5'000.-
- Défalcatons et pertes sur débiteurs sur impôts plus importantes ./. CHF 84'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de CHF 305'000.- par rapport au budget mais inférieures de CHF 24'000.- à celles perçues effectivement en 2018.

L'augmentation du taux d'imposition de la Commune de 73 % à 81 % explique en partie l'importante variation des revenus sur impôts des personnes physiques et morales puisque les effets d'une augmentation du taux d'imposition se répartissent sur 2 voire 3 ans.

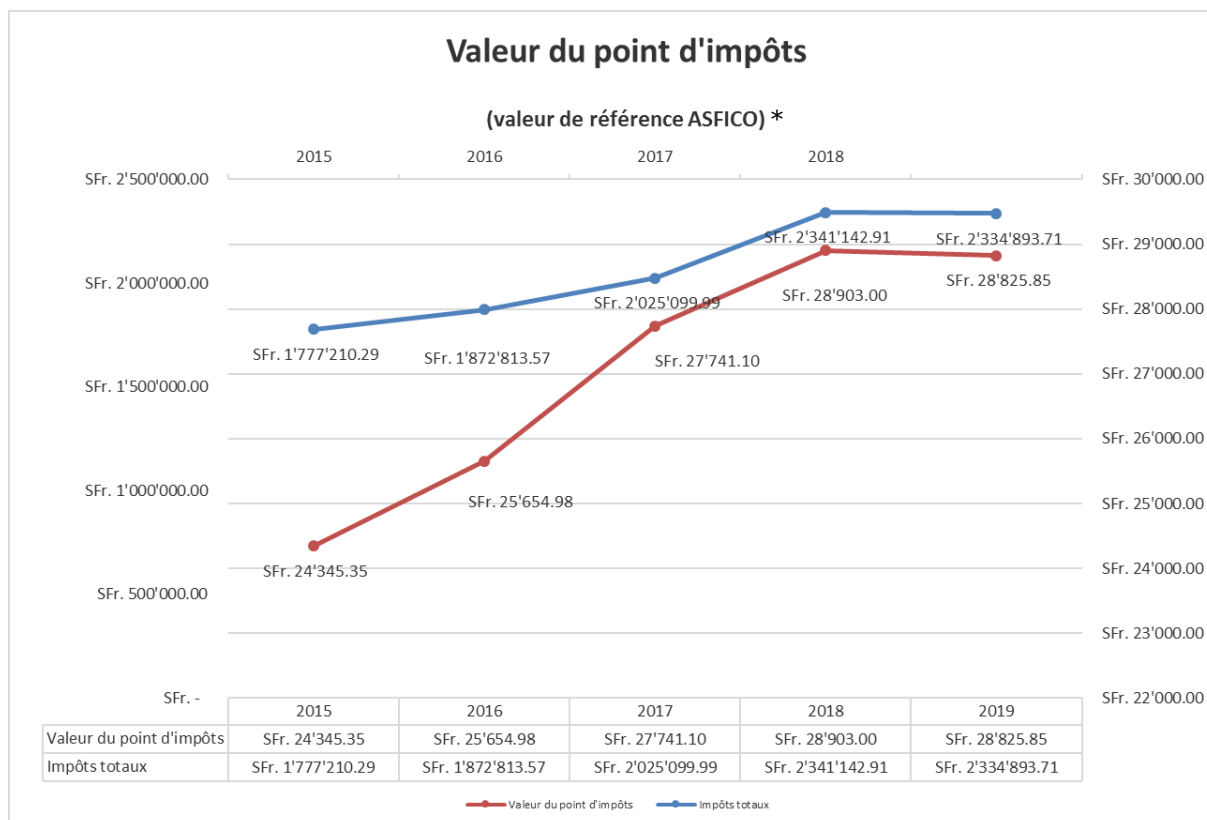
Elle s'explique également par d'importants montants perçus dans le cadre des transactions immobilières (droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers), qui représentent une augmentation de revenus de CHF 117'000.- par rapport au budget 2019, mais sont néanmoins de CHF 17'000.- inférieurs aux comptes 2018. Il faut cependant nuancer ce point positif par rapport au budget en précisant que ces recettes, dites conjoncturelles, sont ponctuelles. Elle ne se répètent pas dans les années à venir et font partie intégrante de la facture sociale. A ce titre, la Commune devra en restituer la moitié au Canton.



D'une manière générale, les recettes d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en augmentation. Cela est dû en partie à l'augmentation de la population, mais également à une amélioration de la « qualité » des contribuables depuis quelques années.

Cette année, la valeur du point d'impôt est comparable à celle de 2018, puisqu'elle passe à CHF 28'826.- soit 0.3 % de moins par rapport à 2018. En comparaison avec la valeur moyenne calculée sur 5 ans, soit de CHF 27'094.-, elle se situe dans les valeurs hautes, représentant 106 % de la valeur moyenne. Ces augmentations sur ces deux dernières années sont encourageantes, et nous espérons que celles-ci se maintiennent pour les prochaines années, malgré l'incertitude liée au Covid-19, évoquée en préambule de ce rapport.

Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la Commune par point d'imposition. Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore le diviser par le nombre d'habitants.



*Autorité de surveillance des finances communales – Service des communes et du logement

Les arriérés d'impôts des personnes physiques figurant au bilan (comptes 9112) sont, quant à eux, en légère diminution par rapport à 2018 (./ CHF 6'000.-). Mis en regard avec le compte des revenus sur impôts (compte 21.400), ils restent relativement constants et représentent toujours plus du tiers des recettes annuelles liées à l'impôt sur les personnes physiques. A noter que la Commune n'a pas d'influence en ce qui concerne le suivi de ces débiteurs qui sont gérés directement par l'ACI.

Il faut toutefois noter que ces arriérés d'impôts ont un effet collatéral bénéfique pour la commune puisqu'ils génèrent des recettes complémentaires d'environ CHF 26'000.- en intérêts de retard et compensatoires sur les factures et les acomptes des impôts dus par les contribuables.

Quant aux risques sur débiteurs liés aux impôts et calculés par l'ACI, ils diminuent très légèrement de 7 % (./ CHF 12'000.-).

2.2.2 Service financier et péréquation (comptes 22)

Par rapport au budget 2019, le service financier présente une diminution de la charge nette de CHF 29'000.-, également inférieure de CHF 25'000.- par rapport aux comptes 2018.

Les principales variations par rapport aux comptes 2018 résultent, principalement de :

- Diminution des intérêts passifs ./. CHF 11'000.-
- Diminution de la péréquation directe ./. CHF 36'000.-
- Diminution des intérêts de retard sur impôts ./. CHF 11'000.-
- Augmentation des intérêts répartis + CHF 11'000.-

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2019 se décomposent ainsi :

	Acomptes 2019
a) <u>Alimentation</u> (20.01 points)	CHF 554'208.-
b) <u>Restitution</u>	
• Couche solidarité	CHF -203'924.-
• Couche population	CHF -101'880.-
• Dépenses thématiques	CHF -45'630.-
• Total restitution	CHF <u>351'434.-</u>
<u>Contribution nette 2019</u> selon estimation cantonale	CHF 202'774.-

Avec la forte augmentation de la valeur du point d'impôt en comparaison, notre contribution à la péréquation augmente. En ce qui concerne, notre participation finale pour 2019, selon les estimations effectuées sur la base du calcul des acomptes, elle devrait néanmoins être inférieure de CHF 50'000.- aux acomptes. Au vu des modifications des bases de calcul liées à l'introduction de la RIE III, nous sommes restés cependant prudents en n'effectuant aucune correction dans ce sens dans les comptes 2019.

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2019 ne nous parviendra que dans le courant de l'année 2020. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2019 que ce décompte sera établi. A ce jour, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2018, ainsi que sur l'estimation 2019 pour évaluer le montant qui sera à payer ou qui nous sera retourné.

2.3 Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation de charges nettes de CHF 7'000.- par rapport au budget 2019 et, il est en augmentation de CHF 58'000.- par rapport à 2018.

Les principales variations par rapport aux comptes 2018 résultent, principalement de :

- Augmentation de la charge nette liée aux forêts + CHF 10'000.-
- Augmentation des frais d'entretien des bâtiments + CHF 48'000.-

Ceci dû au montant attribué au fond de renouvellement d'immeuble de CHF 35'000.- ainsi qu'à l'amortissement complémentaire de CHF 52'000.- des honoraires de frais de mise à l'enquête de la Grande Salle.

La nouvelle construction du Collège de l'Ancien Battoir est terminée, seule la réfection du terrain de basket reste encore à réaliser. L'amortissement 2019 a été fixé en fonction du montant actuellement investi et du règlement du 14 décembre 1917 sur la comptabilité des communes (RCom ; BLV 175.31.1) qui oblige d'amortir l'entier des bâtiments du patrimoine administratif en 30 ans.

2.4 Travaux

Ce dicastère présente des charges nettes de CHF 8'000.- inférieures au budget 2019, mais de CHF 8'000.- supérieures aux comptes 2018.

2.4.0 Service de l'urbanisme (comptes 42)

Ce centre de charges présente une augmentation des coûts nets de CHF 11'000.- par rapport aux comptes 2018. Cela est dû au fait que le crédit d'investissement lié à l'étude d'un plan d'affectation (PA) commun Bretigny-Cugy (préavis municipal 02/2018) a été amorti de manière exceptionnelle et en une fois sur cette année. En effet, l'étude s'est achevée avant terme car elle a montré que l'élaboration d'un PA commun présentait plus d'inconvénients que d'avantages pour nos deux communes.

2.4.1 Routes (comptes 43)

Ce centre de charges présente une diminution des coûts nets de CHF 16'000.- par rapport aux comptes 2018 et est de CHF 13'000.- inférieur au budget.

2.4.2 Parcs, promenades et cimetière (comptes 44)

Ce centre de charges présente une diminution des coûts nets de CHF 6'000.- par rapport aux comptes 2018 et de CHF 4'000.- par rapport au budget.

2.4.3 Ordures ménagères et déchets (comptes 45)

Les coûts liés à ce dicastère sont inférieurs de CHF 5'000.- par rapport aux comptes 2018 et présentent également une diminution par rapport au budget 2019 (./ CHF 17'000.-).

Les principales variations par rapport aux comptes 2018 résultent, principalement de :

■ Diminution des salaires imputés au dicastère des déchets	./ CHF	9'000.-
■ Augmentation des frais d'entretien des moloks	+ CHF	6'000.-
■ Augmentation des frais d'élimination des déchets recyclables et compostables	+ CHF	11'000.-
■ Aucun amortissement des Moloks (soldé en 2018)	./ CHF	12'000.-

Le taux de couverture des charges liées à ce dicastère (par le biais des taxes et des rétrocessions) augmente, étant donné que seulement CHF 1'000.- ont été financés par le biais des impôts contre CHF 6'000.- en 2018.

2.4.4 Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 46)

En 2018, la facturation du permis de construire à la suite de la vente du terrain en zone industrielle (parcelle 134), avait généré d'importantes taxes uniques de raccordement, ce qui n'a pas été le cas en 2019, puisqu'aucun permis de construire n'a été délivré et, par conséquent, aucune taxe n'a été générée. L'attribution à la réserve du solde bénéficiaire demeure cependant encore élevée en 2019 puisqu'elle représente env. 59% des taxes perçues.

2.5 Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'environ CHF 50'000.- par rapport au budget 2019, mais ils sont toutefois de CHF 21'000.- supérieurs aux comptes 2018.

Le budget de l'ASICE prévoyait une augmentation du coût de l'élève d'environ CHF 110.-. A la lecture des comptes 2019, nous constatons que, finalement, le prix de l'élève est resté stable en comparaison avec 2018 puisqu'il se monte à CHF 4'677.41 (+ Fr. 3.-/par élève).

Le nombre d'élèves, ainsi que la répartition entre le primaire et le secondaire, sont déterminés au 1^{er} octobre de chaque année, raison pour laquelle les chiffres mentionnés au budget sont légèrement différents (écart de ./ 7 élèves par rapport au budget).

2.6 Police

2.6.1 Réforme policière (comptes 60)

Les charges liées à la réforme policière pour 2019 ont été de CHF 8'000.- supérieures au montant budgété. Cela est dû au complément qui a été payé en 2019 pour l'année 2018.

Concernant la réforme policière 2019, nous ne pouvons qu'estimer si les montants payés en acomptes en 2019 sont conformes à la réalité. D'après nos appréciations, selon le même mode de calcul que ceux de la péréquation et de la facture sociale, nous devrions payer un petit complément, cela eu égard à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt.

2.6.2 Défense contre l'incendie et Protection civile (comptes 65 et 66)

Les frais liés à la défense incendie (SDIS) et à la Protection civile (ORPC) restent a priori stables. Les chiffres 2019 sont basés uniquement sur les acomptes payés. En raison de la pandémie du Coronavirus, toutes les données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Le solde éventuel sera donc comptabilisé en 2020.

2.7 Sécurité sociale

Ce dicastère présente une augmentation des charges de CHF 5'000.- par rapport au budget 2019 et de CHF 23'000.- par rapport aux comptes 2018.

2.7.1 Service social (comptes 71)

Ces comptes contiennent la participation aux différents modes de garde des enfants (EFAJE, FAJE, garderie), notre participation à l'ARASPE (Assurance Régionale de l'Action Sociale) ainsi que diverses petites aides aux sociétés locales et diverses associations. Notre participation à ces coûts est de CHF 36'000.- supérieure aux comptes 2018 mais toutefois de CHF 28'000.- inférieure au budget. Par rapport aux comptes 2018, cela s'explique notamment par l'augmentation de la fréquentation de l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) et, par rapport aux comptes 2019, aux acomptes versés qui ont été surévalués. En effet, selon le décompte provisoire de l'EFAJE pour 2019, ce seront environ CHF 25'000.- qui nous seront restitués et dont nous avons tenu compte dans le bouclage.

2.7.2 Prévoyance sociale (comptes 72)

Notre participation 2019 à la facture sociale ne sera pas conforme au budget. En effet, avec l'augmentation de la valeur du point d'impôt ces deux dernières années et au vu des recettes conjoncturelles touchées en 2019 (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers principalement), dont nous devons restituer la moitié au Canton via la facture sociale, un montant de CHF 55'000.- a été provisionné dans les comptes 2019 afin de couvrir le montant complémentaire qui sera à payer.

Comme dans le cadre de la péréquation, ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2019 que le décompte définitif sera établi. Dans ce cas également, nous ne pouvons que nous baser sur les acomptes 2020 et les chiffres définitifs de 2018 pour estimer le montant que nous devons payer en complément.

2.7.3 Santé publique (comptes 73)

Les coûts nets liés à la participation aux frais de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) sont inférieurs à ceux budgétés (./ CHF 7'000.-), mais ils restent inchangés par rapport aux comptes 2018.

2.8 Services industriels (service des eaux)

Le résultat de ce dicastère est positif en 2019 puisqu'une attribution à la réserve de CHF 46'000.- a pu être réalisée.

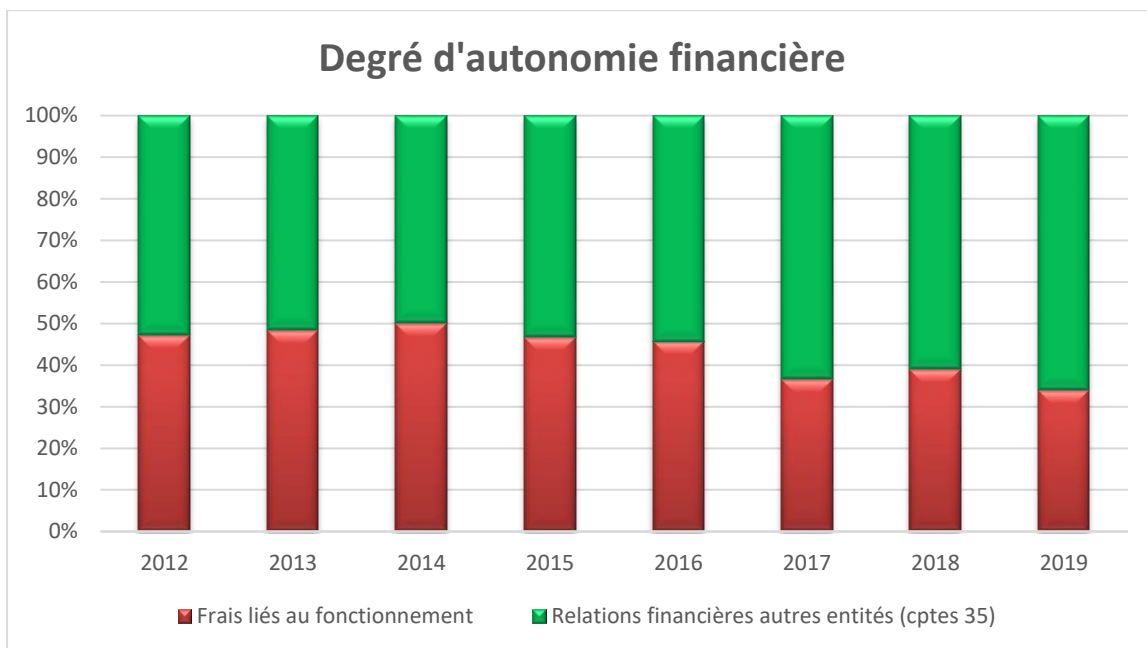
Par rapport au budget, les principales variations résultent de :

■ Augmentation des achats d'eau (due à une pollution de nos sources)	+ CHF	6'000.-
■ Diminution des frais d'entretien du réseau	./ CHF	24'000.-
■ Vente d'eau	+ CHF	4'000.-

2.9 Chiffres-clés

2.9.1 Autonomie financière de la Commune

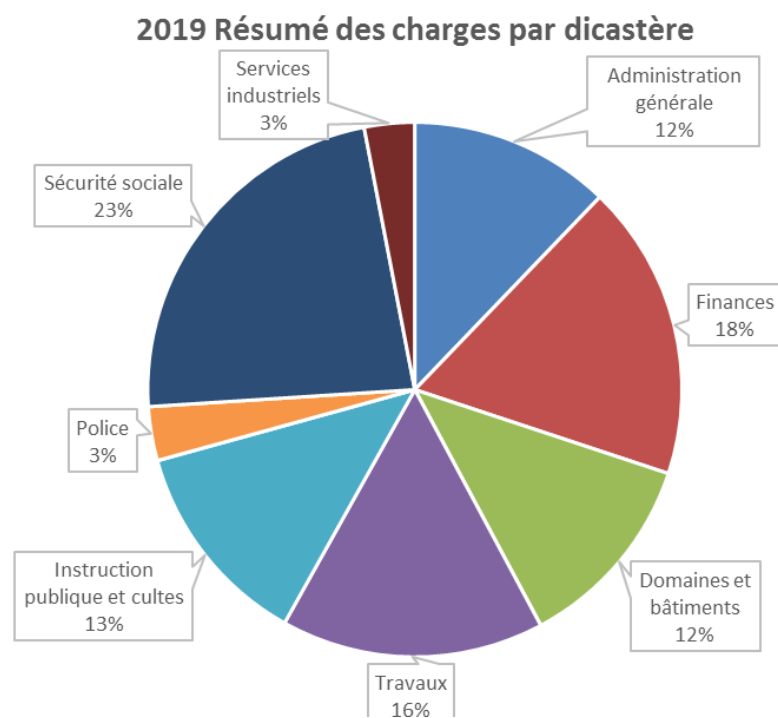
Les charges, imposées par le Canton et les diverses institutions dont la Commune fait partie, augmentent encore. L'autonomie financière de la Commune se réduit toujours davantage. Malgré cela, la Commune doit pouvoir, d'une part, assurer l'entretien et le renouvellement des infrastructures existantes et, d'autre part, faire face aux besoins futurs de la population en réalisant de nouveaux investissements. L'équilibre financier d'une commune de la taille de Bretigny-sur-Morrens dépend et dépendra toujours plus de ses rentrées fiscales, qui devront être adaptées aux dépenses dont nous avons la maîtrise et à celles qui nous sont imposées.



Dans les frais liés au fonctionnement sont compris les salaires, les vacances ainsi que les charges sociales dont les montants sont incompressibles. Ils comprennent également les amortissements ainsi que les variations de réserves.

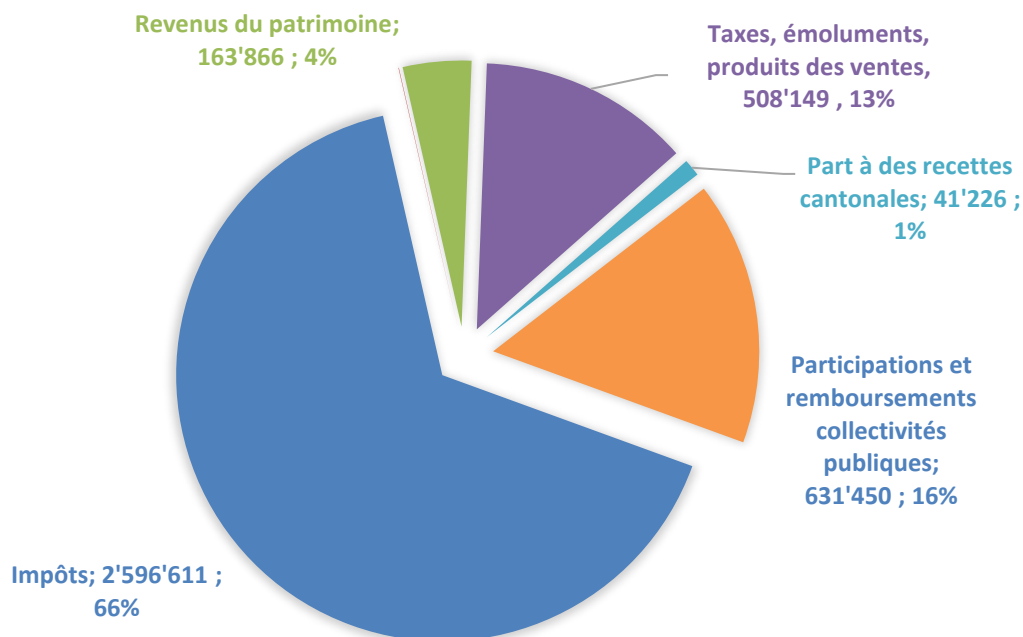
2.9.2 Répartition des charges par dicastère

(sans les amortissements et dotations aux réserves)

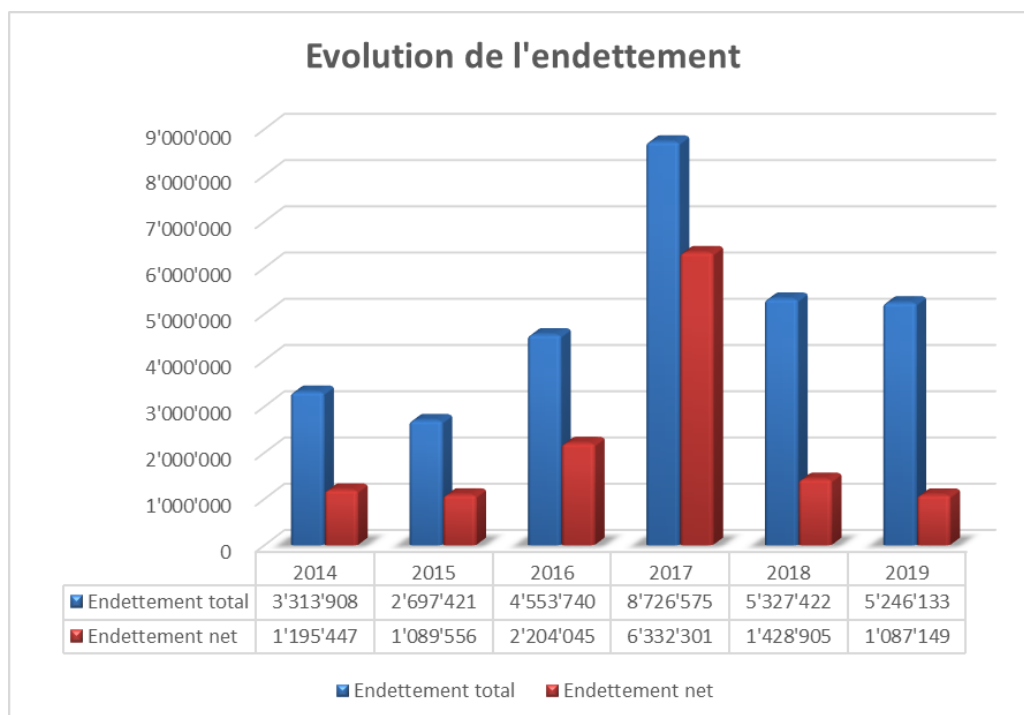


2.9.3 Provenance des recettes par nature

2019 - RÉSUMÉ DES RECETTES PAR NATURE



2.9.4 Endettement



2.9.5 Chiffres-clés liés à l'endettement

Class. Nature	Opérations	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
920	+	Engagements courants	593'908	557'421	503'740	51'217	50'580	50'718
921	+	Dettes à court terme	0	0	0	0	0	0
922	+	Emprunts à moyen et long terme	2'600'000	2'000'000	3'900'000	8'080'000	4'980'000	4'880'000
923	+	Engagements envers des propres établissements et fonds	120'000	140'000	150'000	165'000	0	0
925	+	Passifs transitoires	0	0	0	430'358	296'842	315'415
ET	=	Endettement total	3'313'908	2'697'421	4'553'740	8'726'575	5'327'422	5'246'133
928	+	Financements spéciaux et fonds de réserve	1'668'296	2'109'188	1'675'699	1'767'491	5'895'793	6'111'969
929	+	Capital	6'258	6'258	6'258	6'258	255'747	359'901
	=	Balance	4'988'463	4'812'866	6'235'697	10'500'324	11'478'962	11'718'003
AD		Actif disponible	2'118'461	1'607'864	2'349'695	2'394'274	3'898'516	4'158'984
EN = ET - AD	=	Endettement net	1'195'447	1'089'556	2'204'045	6'332'301	1'428'905	1'087'149
			2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Evolution de la population	785	797	817	825	843	861
		Evolution des contribuables PP	548	526	557	561	581	585
		Endettement brut par habitant	4'221.54	3'384.47	5'573.73	10'577.67	6'319.60	6'093.07
		Endettement net par habitant	1'522.86	1'367.07	2'697.73	7'675.52	1'695.02	1'262.66
		Endettement brut par contribuable	6'047.28	5'128.18	8'175.48	15'555.39	9'169.40	8'967.75
		Endettement net par contribuable	2'181.47	2'071.40	3'956.99	11'287.52	2'459.39	1'858.37

Quotité de la dette brute

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts à moyen et long terme	2'800'000.00	2'600'000.00	2'000'000.00	3'900'000.00	8'080'000.00	4'980'000.00	4'880'000.00
Engagements envers de propres établissements et fonds	170'000.00	120'000.00	140'000.00	150'000.00	165'000.00	0.00	0.00
Emprunts	2'970'000.00	2'720'000.00	2'140'000.00	4'050'000.00	8'245'000.00	4'980'000.00	4'880'000.00
Revenus de fonctionnement épurés	2'491'514.16	2'889'698.56	2'972'131.30	2'763'767.68	3'383'961.50	4'013'488.50	3'942'337.52
Emprunts/RFE	119.20%	94.13%	72.00%	146.54%	243.65%	124.08%	123.78%
Maximum autorisé 250%	6'229'000.00	7'224'000.00	7'430'000.00	6'909'000.00	8'460'000.00	10'034'000.00	9'856'000.00
Idéal 150%	3'737'000.00	4'335'000.00	4'458'000.00	4'146'000.00	5'076'000.00	6'020'000.00	5'914'000.00

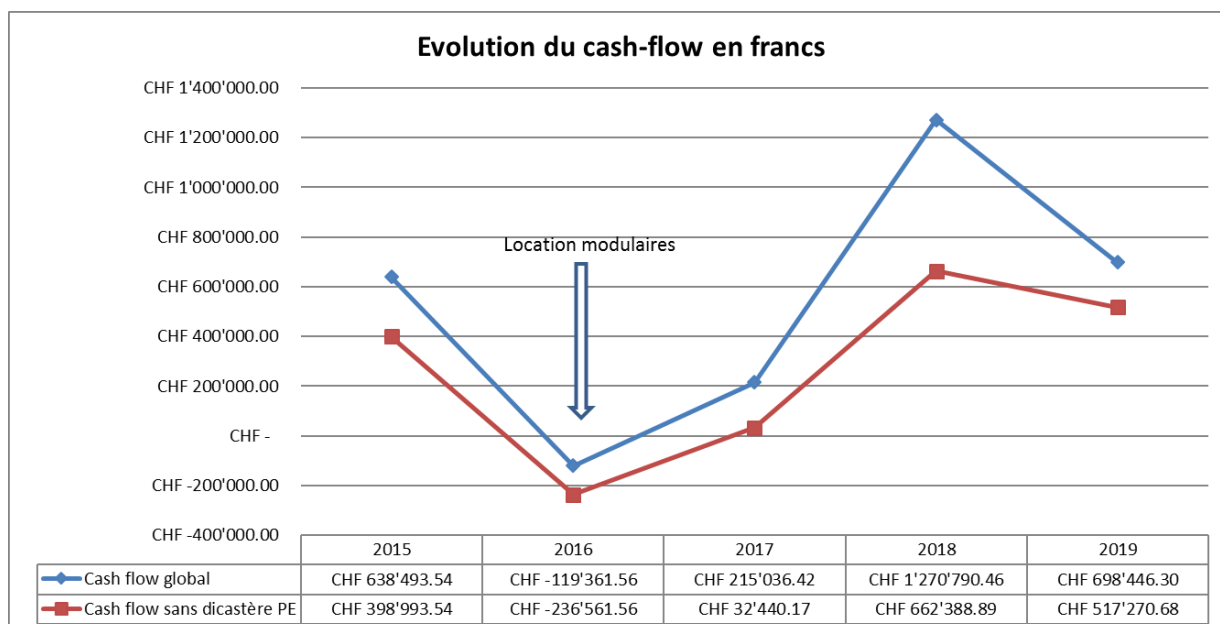
Pour rappel, la diminution de l'endettement en 2018 est liée avec la vente de la parcelle 134 qui a permis de rembourser un emprunt à échéance.

2.9.6 Marge d'autofinancement (cash-flow)

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

Les comptes de l'année 2019, tels que présentés, font ressortir un cash-flow de CHF 698'446.- soit 17,4 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets" (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, le cash-flow net est réduit à CHF 517'270.-, soit 14.6 % des recettes.

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.



2.10 Conclusions

En conclusion, les facteurs les plus importants à souligner pour ces comptes 2019 sont :

- Les recettes fiscales des personnes physiques et morales sont quasi identiques à celles perçues en 2018, ceci malgré d'importantes défalcatons d'impôts ;
- Notre forte dépendance liée aux recettes conjoncturelles, qui représentent un complément de revenu conséquent en 2019, mais dont la perception n'est pas assurée dans le temps ;
- L'augmentation des charges des comptes liés à la sécurité sociale.

On constate donc que, malgré quelques écarts budgétaires, les comptes 2019 correspondent aux attentes et les charges sont conformes voire inférieures à celles budgétées en ce qui concerne les charges et produits liés aux dicastères directement gérés par notre Commune (chapitres 1, 3 et 4).

D'importantes « économies » ont été réalisées sur le dicastère de l'enseignement (chapitre 5) mais principalement eu égard au nombre d'élèves inférieur à celui budgété. En ce qui concerne le dicastère de la police (chapitre 6), faisant partie des charges dites imposées, les coûts restent stables et conformes au budget.

La fiduciaire Ofisa SA à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 28 avril 2020. Une copie du rapport de la Fiduciaire est jointe en annexe à ce rapport.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

Les chiffres indiqués ci-après sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2019. Ils peuvent différer de ceux de la Commune pour plusieurs raisons :

- Les travaux sont parfois organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent.
- Les coupes s'effectuent souvent sur deux années.
- La vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

3.1.1 Exploitation des bois et assortiments

- **Mars à mai**
Exploitation de bois renversés à répétition au Bois des Clous et un peu partout (142 m³)
- **Octobre**
Petite coupe de sécurité le long de la piste de débardage en réfection entre Bellevue et la Step (17 m³)

Assortiments	
Bois de service	95 m ³
Bois énergie	64 m ³
Total Exploitation	159 m³

Remarque

Contrairement à 2018, le volume exploité est relativement faible. Il s'agit d'une volonté de respecter la gestion durable de nos forêts. En conséquence, tous les arbres exploités étaient, soit renversés, soit dangereux pour les promeneurs.

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont bénéficiaires en 2019 (CHF 6.-/m³) grâce aux subventions.

3.1.2 Plantations

Aucune plantation n'a été nécessaire en 2019.

3.1.3 Soins aux jeunes peuplements

Au total 2.9 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc et Fils SA. Etant donné qu'il n'y a pas eu de plantations ces dernières années, il n'y a plus de fauchage actuellement.

Les communes ont reçu davantage de subventions pour les soins culturaux en 2019. Un rattrapage bénéfique a pu être effectué par le garde forestier sur la période 2016-2019. Par conséquent, les subventions ont dépassé les frais.

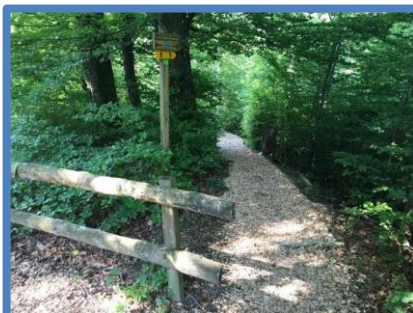
3.1.4 Réfection de chemins



Sentier du Talent

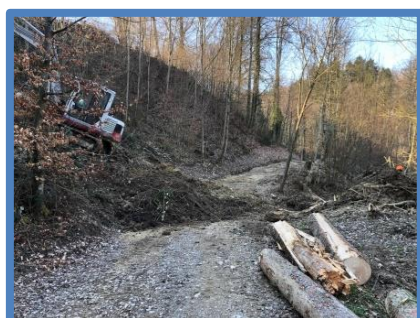
Les parties du Sentier du Talent, situées sur le territoire de notre Commune vers la STEP et le Chalet Saboton, ont été réaménagées en 2019 :

- réfection des ponts
- réfection des escaliers
- mise en place de copeaux



Piste de débardage entre Bellevue et la Step de Bretigny-sur-Morrens

Le projet de réfection de la piste de débardage, situé sur des parcelles propriétés de la Commune et de deux propriétaires privés, a fait l'objet d'une mise à l'enquête au mois d'août 2019. Les travaux ont commencé en octobre et ont été effectués par le Triage Mèbre-Talent. Les conditions météorologiques défavorables ont nécessité l'arrêt du chantier et la fermeture du chemin. Les travaux se termineront en 2020.



Une analyse de l'état des chemins forestiers du Triage Mèbre-Talent a été réalisée par un bureau spécialisé. Cela permettra non seulement de prioriser et quantifier prochainement certains travaux de fond, mais également d'obtenir des subventions pour les travaux de réfection.

3.2 Réseau d'égouts, épuration

Le réseau d'assainissement fonctionne sans problème. Quant à la station d'épuration, elle est gérée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET), qui continue de traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens.

3.3 Bâtiments communaux

3.3.1 Collège-Grande salle

Réparation de la boucle pour malentendants

Durant les vacances de Pâques, du 12 au 28 avril 2019, les travaux liés à la réparation de la boucle pour malentendants ont été exécutés dans la Grande salle. La moitié du revêtement du sol a par conséquent dû être entièrement refaite.

Certification des panneaux solaires

Une rétribution liée à la certification des panneaux solaires posés sur le toit du Collège a été versée à la Commune. Le montant s'élève à CHF 3'020.-.

Occupation de la Grande salle

Comme le montre le tableau ci-dessous, la salle est désormais occupée chaque jour de la semaine, non seulement pour les leçons d'éducation physique des 4 classes de Bretigny-sur-Morrens, mais également pour des cours ayant lieu en soirée. Bien que plusieurs demandes soient parvenues à la Municipalité, celle-ci a décidé de ne pas accepter de locations hebdomadaires les vendredis, afin que la salle reste disponible pour les diverses manifestations et événements ayant lieu les week-ends.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h25 - 9h10	Ecole				Ecole
9h10 - 9h55	Ecole				Ecole
10h15 - 11h00		Ecole			
11h00 - 11h45		Ecole		Ecole	
11h45 - 13h40					
13h45 - 14h30	Ecole			Ecole	
14h30 - 15h15	Ecole			Ecole	
17h15 - 18h15		Cours Arts martiaux	Cours Kid's Dance		
19h00 - 20h00	Cours Dance Aerobics	Cours Arts martiaux	Cours Jazzercise	Cours Qi Gong	

Une quinzaine de réservations ont également été faites pour les week-ends, ce qui démontre que notre salle remporte un certain succès.

3.3.2 Maison de Ville

Travaux sur la toiture de la Maison de Ville

A la suite d'un orage survenu le 6 août 2018, la partie électrique de l'horloge du clocher a été endommagée et la toiture a également subi des dégâts. Des travaux de remise en état (réfection des tuiles) ont été effectués courant 2019. Le coût de ces travaux a entièrement été pris en charge par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie et éléments naturels (ECA).

Occupation des salles

Les salles de la Maison de Ville, réservées comme salles de dégagement en cas de nécessité pour l'école, ont été utilisées sporadiquement pour d'autres activités. Un atelier de science et technologie, à l'attention des enfants et jeunes de 6 à 12 ans, a lieu dans la petite salle tous les lundis depuis la rentrée d'août. Certaines activités du Passeport Vacances se sont également déroulées dans la plus grande salle, qui a aussi été mise à disposition lors du Festival de musique ZicABret ou lors de la Fête de la Courge, organisée par la Société de développement et la LudoBib.

3.3.3 Terrains

Équipement parcelle 134 – Aux Champs de l'air

Des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires ont été réalisés, afin d'équiper la parcelle 134 sur laquelle des halles sont en construction.

Dorénavant, les eaux usées seront pompées depuis une fosse située au bas de la parcelle et finiront en écoulement par gravité depuis le chemin de la Sibérie pour être acheminées à la STEP.

Les eaux claires ont été raccordées sur une nouvelle conduite de 400 mm et sont désormais dirigées vers le chalet Saboton où elles finissent dans le Talent.



4. TRAVAUX

4.1 Urbanisme

4.1.1 Police des constructions

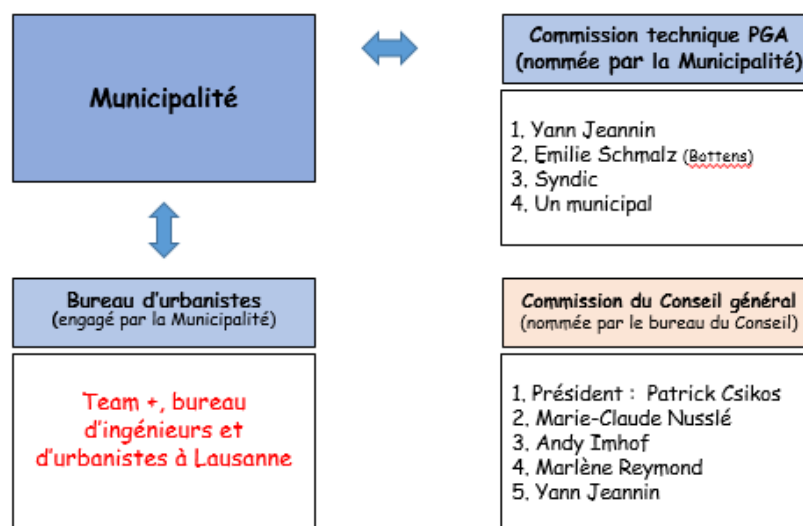
Notre Commune est en « zone réservée » pour la révision de notre plan d'affectation, il n'est plus possible de réaliser de nouvelles constructions.

Les mises à l'enquête faites en 2019 se sont donc limitées à la réfection du chemin forestier longeant le Talent en aval de la station d'épuration et à l'enquête complémentaire d'un locatif en construction, pour lequel des modifications de moindre importance ont été apportées aux ouvertures en façades et en toiture.

4.1.2 Révision du plan d'affectation (PA)

Dans le courant de l'année 2019, la Municipalité a décidé de mandater le bureau d'urbanisme Team + pour la révision du plan d'affectation. Cette étude est ainsi menée dans sa globalité, avec une vision à moyen terme du développement de notre village.

A fin 2019, la révision du PA s'organise ainsi :



Les scénarios pour le redimensionnement de notre zone à bâtir proposés par Team + ont été discutés et finalisés, de sorte qu'ils pourront être soumis au Service du développement territorial (SDT) début 2020, en vue de répondre aux exigences cantonales. Après cet examen préalable, le résultat sera présenté aux propriétaires concernés, en vue d'être mis à l'enquête.

4.2 Routes

4.2.1 RC 444 - Route de Béthusy

Dans le courant du mois d'octobre, des travaux au niveau de la route de Béthusy ont été effectués :

- Traitement des fissures
- Pose d'un enrobé à froid
- Contrôle et curage des conduites
- Elagage des arbres en bord de route
- Réfection du pont, à la hauteur du Moulin d'Assens (effectuée et financée par le Canton)



4.2.2 RC 501

Réhabilitation de la RC 501

Le crédit d'ouvrage de CHF 9'950'000.- destiné à financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 501-B-P entre Cugy et Bottens sur le territoire des communes de Cugy, Bretigny-sur-Morrens et Bottens a été adopté le 1^{er} mai 2019 par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. A la suite du rapport du 9 juin 2019 de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité et de l'amendement déposé par M. le Député Aurélien Clerc, le débat en plénum a eu lieu au Grand Conseil en automne. Celui-ci a abouti, le 1^{er} octobre 2019, à l'adoption d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 350'000.- afin de financer une piste cyclable, reliant Bottens à Bretigny-sur-Morrens.

Au niveau du calendrier, des travaux préparatoires se dérouleront dans le courant de l'année 2020. Les travaux de réhabilitation démarreront en 2021.

Travaux au giratoire de Cugy

En raison de la pose du bitume au rond-point de Cugy, la route cantonale a été fermée à la circulation du 14 au 16 octobre 2019. Des déviations ont été mises en place. En revanche, la Municipalité n'a appris la suppression de l'arrêt des Transports publics lausannois (TL) que le matin même du début des travaux et a dû répondre au mécontentement de certain-e-s habitant-e-s qui n'avaient plus la possibilité de se déplacer. Ce manquement a été communiqué aux TL, afin que lors des travaux de réhabilitation, la Commune soit informée à temps et puisse communiquer à la population.

4.2.3 Zone 30 km/h

Une demande a été déposée courant 2019 auprès du Canton, afin que la vitesse soit limitée à 30 km/h dans certaines zones déterminées du village. La Direction générale des routes et de la mobilité a procédé à des comptages au mois de novembre 2019, en lien avec cette demande. Après examen, la Commune sera informée quant à la possibilité de répondre favorablement à cette demande.

4.3 Transports

Les TL ont introduit 4 autobus à deux étages et 3 autobus articulés sur la ligne 60, à partir du 11 août 2019 sur la ligne 60, pour répondre notamment à la surcharge d'usagers lors des heures de pointe. Dans le même temps, ils ont décidé de ne plus desservir 14 arrêts entre Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne.

D'autres procédés, tels que la montée par la porte avant et la vérification des titres de transport par le chauffeur, ont été supprimés, afin d'optimiser au maximum les temps de parcours.

Le prolongement de la ligne 54, reliant Renens, Cheseaux-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne, en passant par les communes de Morrens et Cugy, participe au développement de notre région. Son inauguration a eu lieu au mois de décembre 2019 et sa mise en service a été effective dès le 15 décembre 2019.

A cette date, les TL ont également modifié les horaires et introduit des bus supplémentaires en fin de journée, aux heures de pointe, depuis Lausanne.

4.4 Eclairage du village

A la suite du postulat de M. Maxime Meier et consorts concernant la possibilité d'installer plusieurs lampes solaires le long du chemin pédestre entre la rue du Village et le chemin du Verger afin de pallier au manque d'éclairage, la Municipalité a estimé nécessaire d'établir un plan directeur de l'ensemble de l'éclairage public de la commune et de procéder à un diagnostic des installations actuelles.

Après l'obtention d'une subvention cantonale en juillet 2019, un mandat a été attribué à Romande Energie Services SA, afin de procéder à un état des lieux de la situation actuelle et étudier les solutions envisageables, dans le cadre de la modernisation des installations de l'éclairage public. Ce mandat est en cours. Les résultats seront disponibles courant 2020.

4.5 Place de jeux, parcs et promenades, cimetière

L'entretien de la place de jeux à hauteur de CHF 7'500.- a été reporté au budget 2020.

4.6 Terrain de sports

4.6.1 Terrain de football

La Municipalité entretient le petit terrain de football et le met gracieusement à disposition du Mouvement du Centre (football) pour les entraînements des juniors et laisse, à bien plaisir, l'utilisation des douches et des vestiaires de la Grande salle depuis le printemps 2019.

4.6.2 Terrain multisports

La Municipalité ayant affiné son choix définitif et obtenu le maximum d'aides financières pour la réalisation de ce projet, la réfection du terrain de basket/multisports, destiné en premier lieu à l'école, est prévue au printemps 2020.

4.7 Ordures ménagères et décharge

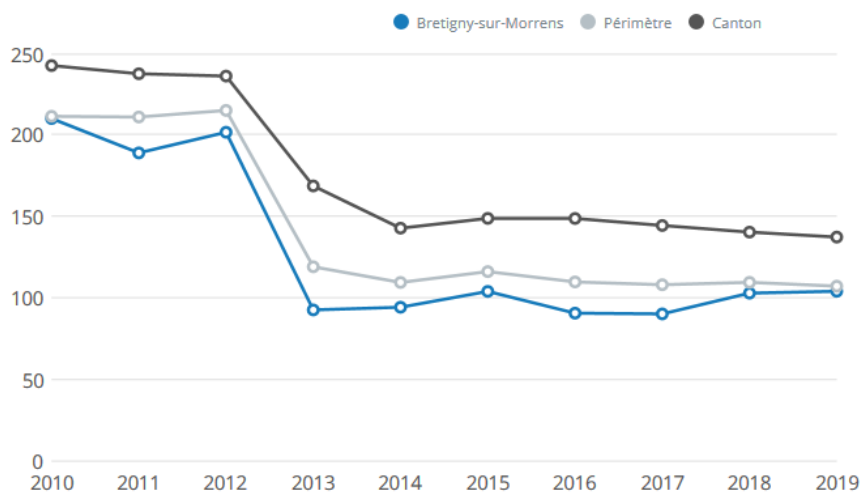
4.7.1 Principaux déchets de la Commune

Les volumes 2019 sont toujours assez stables malgré l'augmentation du nombre d'habitants et le fait que nous constatons une augmentation des ordures ménagères à 105 kg/habitant. Cependant, notre Commune reste toujours en dessous de la moyenne cantonale, qui était de 132.9 kg/habitant en 2019. La moyenne des communes faisant partie du « périmètre Valorsa » se situe quant à elle à 97.1 kg/habitant.

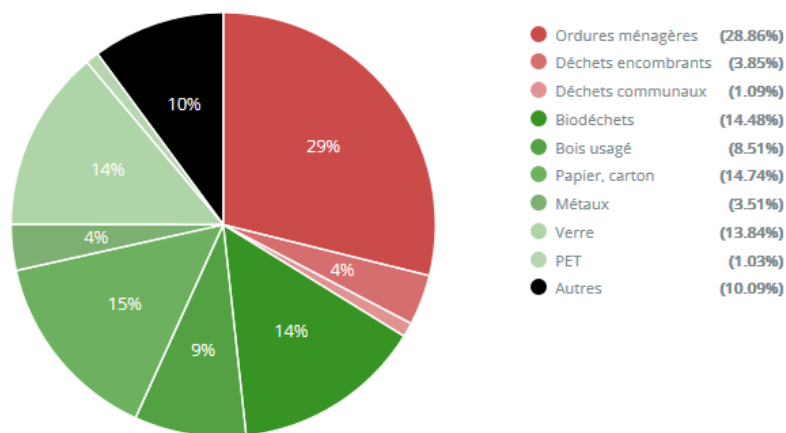
	2018 en tonnes/kg par habitant	2019 en tonnes/kg par habitant
Ordures ménagères	86/101	89/105
Déchets encombrants	13/15	12/14
Papier	46/54	46/54
Verre	35/42	43/50
Déchets compostables	81 (m ³)	45 (m³)
Plastiques	205 (m ³)	170 (m³)

Les graphiques ci-dessous, issus des statistiques établies par Valorsa SA, montrent l'évolution de la quantité d'ordures ménagères en kg/habitant de 2010 à 2019, ainsi que la répartition des déchets pour notre Commune :

▼ Ordures ménagères : Evolution 2010 - 2019 [kg/hab]



▼ 2019 : Répartition déchets en [%]



Taux de collecte séparée : 59 %

4.7.2 Adhésion à la déchetterie de Cugy

L'entrée en vigueur de l'accès à la déchetterie Praz-Faucon de Cugy étant programmé au 1^{er} janvier 2020, les habitant-e-s ont été informé-e-s au mois de novembre 2019 des principaux changements qui en découleraient, à savoir :

- La fermeture de la déchetterie en Bois Dessous à Bretigny-sur-Morrens au 31 décembre 2019 ;
- La distribution d'une nouvelle carte d'accès à la déchetterie de Cugy, en plus de celle permettant d'accéder aux Moloks, le regroupement sur une seule carte n'étant pas possible tout de suite ;
- La possibilité d'apporter le papier/carton, le verre, ainsi que le petit compost à Cugy, bien que les Moloks à la place de l'abri PCi soient maintenus ;
- Les horaires d'accès étendus à la déchetterie de Cugy ;

HORAIRE DÉCHETTERIE PRAZ-FAUCON

Dès le 1^{er} janvier 2020

Horaires d'ouverture d'été						
Du 1 ^{er} mars au 30 novembre						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 - 11h30	Fermé	09h00 - 11h30	08h00
Après-midi	Fermé	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00	16h00 - 19h00	15h00 - 19h00	17h00

Horaires d'ouverture d'hiver						
Du 1 ^{er} décembre au 28 février						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 - 11h30	Fermé	09h00 - 11h30	09h00
Après-midi	Fermé	14h00 - 19h00	16h00 - 19h00	17h00 - 19h00	16h00 - 19h00	16h00

Les ordures ménagères, en revanche, sont toujours à déposer dans les Moloks situés dans le village.

Deux soirées de distribution des cartes à la population de Bretigny-sur-Morrens ont été organisées les 12 et 13 décembre 2019, au sein même de la déchetterie de Praz-Faucon. Environ 150 ménages sur 372 ont saisi cette opportunité et profité de découvrir les lieux. La possibilité ayant également été donnée de venir retirer la carte à l'administration communale dès le début du mois de décembre, de nombreuses personnes se sont rendues au guichet les dernières semaines de l'année 2019.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

5.1.1 Comité de direction (CoDir)

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises en 2019, soit une fois par mois.

Parmi les sujets traités parmi le Comité de direction, on peut retenir les deux suivants :

- Le projet de création d'un centre d'animation destiné à la jeunesse des quatre villages de l'Association scolaire.
- L'acquisition d'un système de gestion des inscriptions à la cantine.

Un document résumant les éléments principaux de chaque séance est envoyé mensuellement aux Municipalités des quatre communes.

5.1.2 Location des classes

Le montant des locations des salles de classe et les montants des charges se montent à CHF 22'750.00 et à CHF 11'000.00 pour l'entretien, par classe. L'indemnité de 22'750.00 par local a été appliquée pour la dernière fois sur l'année 2019.

Pour s'approcher au plus près des coûts effectifs liés aux bâtiments, de nouveaux tarifs ont été définis comme suit :

- CHF 35'000.00 pour les bâtiments neufs (bâtiments en cours d'amortissement)
- CHF 12'000.00 pour les bâtiments rénovés (rénovation lourde qui a fait l'objet d'un préavis)
- CHF 5'000.00 pour les bâtiments anciens (bâtiments amortis qui ont fait l'objet d'un entretien courant)

Quant à la somme allouée pour l'entretien, elle restera fixée à CHF 11'000.00.- par local et par année. Ces montants entreront en vigueur dès janvier 2020.

En 2019, la salle de classe de la Maison de Ville était louée à l'ASICE, qui n'a finalement pas eu besoin d'en disposer. L'école aura cependant à nouveau besoin de cette salle pour l'année scolaire 2020-2021.

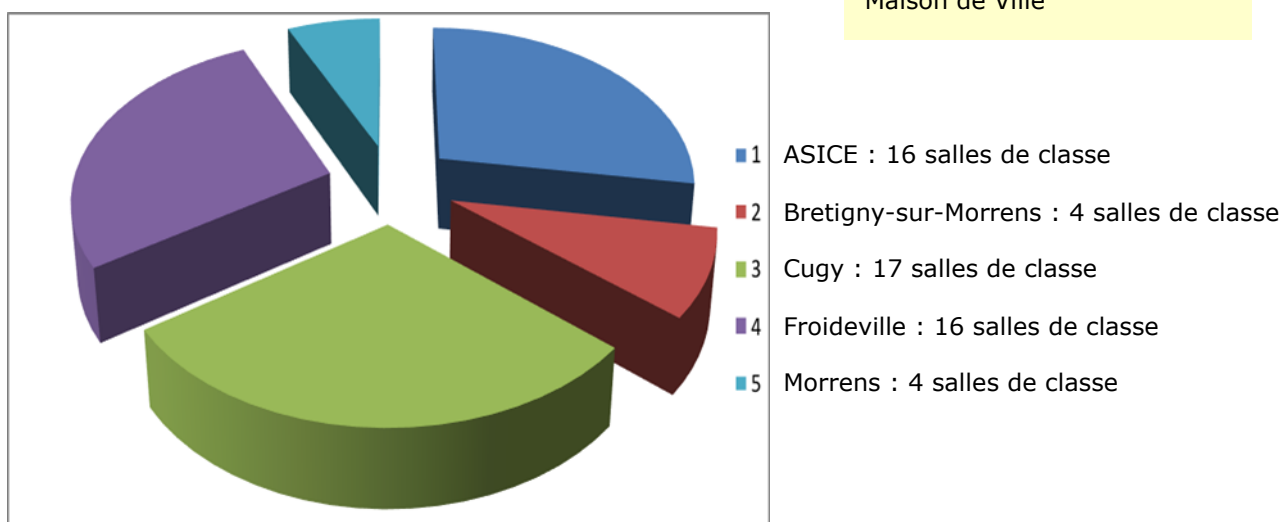
5.2 Organisation de l'école

5.2.1 Etablissement

Notre établissement compte **58 classes**, réparties de la manière suivante :

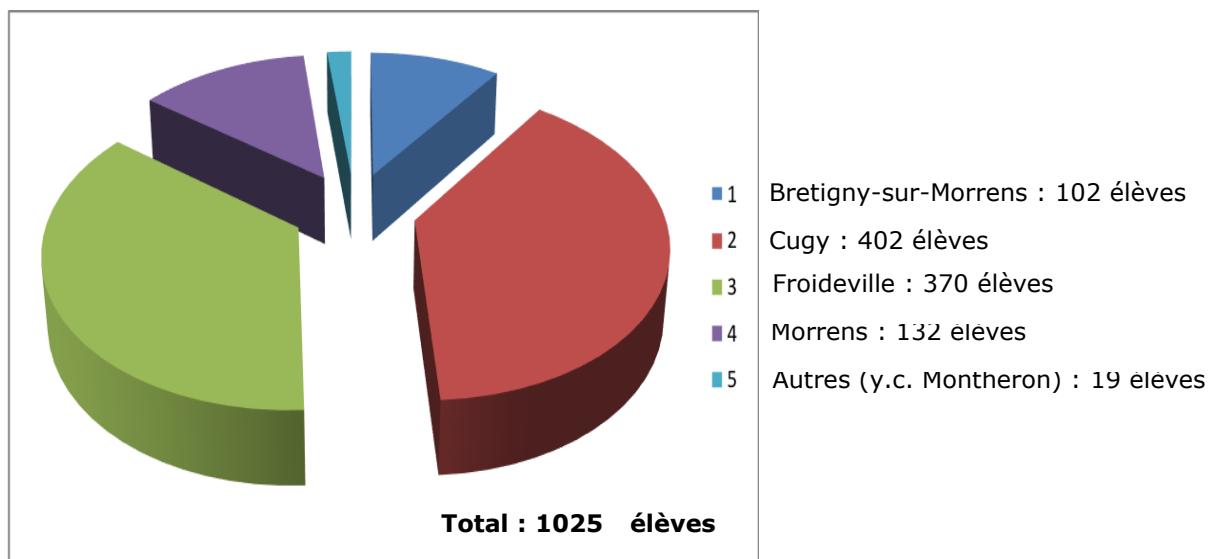
A Bretigny-sur-Morrens

4 salles de classe
1 salle polyvalente
1 UAPE de 36 places
1 salle de réserve dans la Maison de Ville



5.2.2 Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2019

L'établissement compte 1'025 élèves, répartis de la manière suivante :



5.3 Affaires parascolaires

5.3.1 Cantines

Dès la rentrée d'août 2019, avec l'ouverture d'une UAPE à Morrens, l'accueil des 5-6P a été abandonnée car les UAPE ont pu accueillir tous les enfants de cet âge qui avaient besoin d'une prise en charge parascolaire.

Le Comité de direction a pris la décision de mettre en place un programme de gestion des cantines afin d'améliorer le service pour les parents et faciliter le travail du secrétariat. Des représentantes du CoDir se sont rendues à des présentations et ont contacté des associations scolaires de la région pour étudier les solutions à disposition. Le choix s'est porté sur le programme « Mon portail ». Une présentation a été organisée à l'attention de l'ensemble du CoDir, de la commission de gestion et d'une partie du personnel de cantine.

Une formation sera organisée au printemps 2020 et le programme mis en place pour la rentrée d'août 2020. Il permettra une gestion des présences et des absences des élèves inscrits, ainsi qu'une gestion des inscriptions et des coûts davantage en phase avec les technologies actuelles. Les inscriptions, modifications pour absence ou ajout de repas seront effectués par les parents par le biais d'un ordinateur ou de leur téléphone portable.

Ils pourront également charger le « compte repas » de leur enfant afin que l'ASICE puisse débiter les coûts au fur et à mesure.

Grâce à ce programme également, des informations automatiques pourront parvenir aux parents (absence de leur enfant, solde du compte insuffisant, etc.).

5.3.2 Accueil parascolaire des 7-8P

Dans le courant de l'année 2018, Mme Seema Ney, conseillère municipale et M. Jean-Pierre Sterchi, conseiller municipal à Cugy, avaient effectué différentes visites et études afin de voir ce qui conviendrait le mieux aux élèves de 7 et 8P en matière d'accueil parascolaire, un tel accueil devant être mis en œuvre pour répondre au cadre légal.

Lors de l'une de ces visites, ils ont rencontré le responsable d'un centre socioculturel. Le CoDir a décidé de mandater cette personne, afin d'avoir un appui concernant l'étude en vue de la création d'un centre d'animation.

Un questionnaire a été réalisé afin de connaître les besoins des familles. Une centaine de réponses sont parvenues à l'ASICE. Les réponses confirment le besoin en accueil parascolaire pour les élèves de 7-8^e années, et indiquent que les parents estiment pertinent d'ouvrir cet espace aux élèves jusqu'à la 11^e année.

En novembre, le Conseil intercommunal a accepté le préavis pour un centre qui accueillerait les enfants de la 7^e à la 11^e année.

A la suite de cette acceptation, le CoDir va engager un professionnel au printemps 2020, afin qu'il puisse s'occuper de la mise en place de cet accueil pour la rentrée 2020-2021.

Ce centre d'animation pour les jeunes est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment du Motty à Cugy. Cet espace est actuellement occupé par la Garderie Arc-en-Ciel qui déménagera au Centre de Vie enfantine de la Commune de Cugy. Cependant, le nouveau bâtiment ne sera pas terminé avant l'été 2021. Des locaux provisoires seront mis à disposition pour l'année scolaire 2020-2021.

5.4 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

A la suite de la mise en place d'une UAPE à Morrens à la rentrée d'août, tous les enfants de 1 à 6P dont les parents ont besoin d'une structure d'accueil ont trouvé une place. L'ASICE n'a donc plus besoin de mettre en place un accueil sur midi pour les 5-6P.

Séparation parascolaire – école

Un problème de cohérence à intégrer les coûts du secteur parascolaire dans le coût de l'écolier a été relevé en 2018.

En effet, pour les communes, une grande partie des coûts des accueils des élèves apparaît dans le service social (facture parascolaire de l'EFAJE), mais ce n'est pas le cas par exemple pour l'accueil des 6e, dont les coûts apparaissent dans les comptes de l'ASICE.

Avec la mise en place prochaine de l'accueil des 7P à 11S, cette séparation devenait de plus en plus nécessaire. Ainsi, en septembre 2019, deux préavis ont été présentés au Conseil intercommunal, un pour le scolaire et un pour le parascolaire.

5.5 Bibliothèque intercommunale du Haut-Talent

La bibliothèque est gérée par 5 personnes pour environ 2 équivalents à plein temps.

La répartition des charges de salaires se fait de la manière suivante :

- Temps scolaire → à charge de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Temps parascolaire → à charge de l'ASICE
- Temps public Morrens → à charge de la commune de Morrens (selon convention)
- Temps public Froideville → à charge de la commune de Froideville (selon convention)

Bilan général (rapport de Lucie Perdrizat, bibliothécaire)

La bibliothèque du Haut-Talent, inaugurée en 2018, tisse plusieurs collaborations avec des acteurs parascolaires ou locaux (ludothèques, UAPE, etc.). Elle a tenu de nombreuses animations publiques cette année : 4 animations « Né pour lire », 3 expositions thématiques (sur les contes, la fabrication des livres et les JOJ), une rencontre d'un auteur romand, 5 conteries et animations diverses (Nuit du conte, Samedi des bibliothèques, Autour du 14 juin, Journée internationale des personnes âgées, Semaine romande des médias à l'école, Noël de la bibliothèque). Ces animations ont permis d'offrir des activités, occasions de rencontres et objets de réflexion variés à tous les publics, des bébés aux adultes. Nous remarquons que nos canaux de communication ne sont pas optimaux pour informer tout le public potentiel des quatre communes et travaillons à améliorer ceci.

Du côté de l'école, la bibliothèque a pu fournir des prestations à une majorité des classes et réaliser des animations pédagogiques sur demande des enseignants. Nous avons collaboré avec les enseignants sur des projets transversaux comme le marché de Noël des classes de Froideville ou la semaine 38 à Cugy. Nous avons également fait de nombreuses animations dans les classes en vue des JOJ.

Les lecteurs et usagers de la bibliothèque sont toujours plus nombreux à fréquenter nos locaux et utiliser nos services. Les nouvelles inscriptions viennent principalement d'élèves et de familles qui découvrent nos services en cours d'année.

Un projet de « prêt interbibliothèques interne » pourrait aboutir au printemps 2020 afin de permettre une circulation de nos documents entre les différents sites de la Bibliothèque du Haut-Talent et ainsi en faciliter l'usage par nos lecteurs des quatre communes.

5.6 Devoirs surveillés

5.6.1 Organisation

Selon la loi, la gestion des devoirs surveillés est à la charge des communes.

Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. Pour l'année 2019, deux personnes ont été nécessaires pour Cugy et deux personnes pour Froideville.

Après quelques semaines il n'y avait que deux enfants à Cugy le jeudi. Le CoDir a donc pris la décision de fermer les devoirs surveillés à Cugy les jeudis, dès les vacances d'automne. Cela avait déjà été le cas pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour Bretigny-sur-Morrens et Morrens, un seul enfant étant inscrit, aucune structure n'a vu le jour.

5.6.2 Surveillance des élèves

Les temps d'attente entre les horaires des bus et les entrées ou sorties scolaires sont parfois de plus de 10 minutes. Selon son Règlement sur les transports scolaires, l'ASICE se doit d'organiser la surveillance durant ces périodes sur les différents sites scolaires.

Pour Bretigny-sur-Morrens, une surveillance a été mise en place uniquement le matin dès la rentrée d'août 2019.

Pour l'année scolaire 2019-2020, neuf personnes font les surveillances sur le territoire de l'ASICE.

5.7 Transports scolaires

5.7.1 Organisation des transports scolaires

Pour l'organisation des transports 2019-2020, l'ASICE a délégué celle-ci à la société MicroGis qui a travaillé en collaboration avec l'établissement.

L'utilisation des trois bus de CarPostal et celui de Transfer Express permettent que la durée d'attente des bus et le temps passé dans ceux-ci soient les moins longs possibles.

117 élèves doivent être transportés en bus depuis août 2019. Ils étaient 125 élèves au printemps 2019.

Il a fallu quelques petits ajustements les premières semaines de la rentrée, mais dans l'ensemble tout s'est très bien passé.

5.7.2 Appel d'offres pour le choix d'un transporteur

Le contrat avec CarPostal se termine en été 2020. Selon la loi, un appel d'offres doit être organisé tous les cinq ans.

Le Comité de direction de l'ASICE a pris la décision de faire un appel d'offres pour les transports scolaires dès la rentrée d'août 2020. Afin que tout soit fait dans les règles, le Comité a souhaité être secondé par la société Microgis et la société Vallat qui organisent régulièrement de tels appels.

Les offres seront étudiées par le Comité de direction accompagné de Virginie Dorthe (Directrice de l'établissement), de Chantal Bovay, de Daniel Busch (représentant du Conseil intercommunal), d'un membre de la société Microgis et d'un membre de la société Vallat au début de l'année 2020.

5.8 Conseil intercommunal de l'ASICE

Les membres représentant Bretigny-sur-Morrens au Conseil intercommunal pour l'année 2019 restent inchangés.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises en 2019.

5.8.1 Conseil d'établissement (CET)

Le Conseil d'établissement se compose de sa présidente, Mme Seema Ney, de sa vice-présidente, Mme Katia Cruchon, d'une secrétaire, Mme Sonia Marti et de quatre quarts, représentés ainsi pour Bretigny-sur-Morrens :

	Représentant-e-s de notre commune
Quart parents d'élèves	Mme Audrey Jaggi
Quart professionnel-le-s de l'école	-
Quart des autorités politiques	Mme Seema Ney
quart des milieux concernés par la vie de l'école (quart société civile)	M. Christophe Paccaud

Le CET s'est réuni à trois reprises en 2019 (30 janvier, 3 avril, 4 septembre). Les projets suivants ont été traités :

Projet LIFT

Le projet LIFT, qui vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail, a été poursuivi. Ce projet est pris en charge en grande partie par le « Quart société civile », en collaboration avec l'école. Les tâches effectuées par le « Quart société civile » sont le démarchage des entreprises, l'école s'occupant de cibler les élèves candidat-e-s et les tâches administratives. En 2019, ce sont 11 élèves sur le 1^{er} semestre et 10 sur le 2^e qui ont participé à ce projet dans les entreprises de la région.

La difficulté de trouver de nouvelles entreprises est cependant souvent évoquée, tout comme la problématique des assurances de ces jeunes.

Ecole-entreprises

Porté par les représentants de la société civile au Conseil d'établissement, école-entreprises permet à des élèves de 11^{ème} qui le souhaitent de passer des entretiens d'embauche simulés. Leur curriculum vitae et leur lettre de motivation sont analysés et rendus avec un feed-back. Pour l'édition 2019, ce sont seulement 8 candidat-e-s qui se sont présenté-e-s. Les entretiens ont cependant été extrêmement positifs.

Mon'apprentissage

En 2019, le CET de Cugy et environs a rejoint le projet Mon'apprentissage mis en place par le CET du Mont-sur-Lausanne. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^{ème} années en recherche d'une place d'apprentissage ou de stage. Ainsi, en 2019, Mon'Apprentissage s'est adressé aux élèves du Mont-sur-Lausanne mais également aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville.

Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les élèves de 10 et 11S de rencontrer des patrons d'entreprises des communes de la région, prêts à les prendre en stage et à proposer des places d'apprentissage. De nombreuses professions sont représentées : employé-e de commerce, ébéniste, poseur/poseuse de sol, gestionnaire de commerce de détail, boulanger/ère-pâtissier/ère, assistant-e socio-éducatif/ve, installateur/trice sanitaire parmi d'autres. La manifestation s'est déroulée le 30 janvier 2019 au Mont-sur-Lausanne.

Les entreprises de nos villages ont été contactées et une vingtaine d'entreprises ou institutions ont répondu présentes en proposant une palette de 28 métiers pour une centaine de rendez-vous avec les élèves.

Pour cette première participation, 20 entreprises ont participé et 102 rendez-vous élèves-entreprises ont été organisés. Les élèves de notre établissement ont ainsi pu rencontrer, lors d'entretiens d'une quinzaine de minutes, plusieurs patrons pour leur présenter CV et lettre de motivation afin de décrocher un stage, avec à la clé une place éventuelle d'apprentissage.

Graines d'entrepreneurs (projet PEJ 2019)

Deux classes de l'établissement ont participé au projet Graines d'entrepreneurs. Sous l'égide de l'Université de Lausanne, ce programme favorise une approche pluridisciplinaire des savoirs en invitant les élèves à réfléchir puis à proposer des projets pour leurs communes. Les deux classes, par petits groupes d'élèves, ont travaillé et proposé huit projets.

Assemblée annuelle des parents

L'Assemblée annuelle des parents pour l'année scolaire 2019-2020 aura lieu au printemps 2020.

Echanges

De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu au cours des séances. Le CET a été informé des réflexions en cours au sein de l'ASICE sur les locaux scolaires et sur le parascolaire, notamment celui concernant les élèves de 7-8^e années. Finalement, conformément aux statuts du CET, celui-ci a statué sur les demi-journées de congé supplémentaires pour les élèves. Il a décidé de suivre la proposition de l'établissement scolaire et d'accorder un congé aux élèves le mercredi qui précède l'Ascension, comme habituellement.

6. POLICE

6.1 Police cantonale

6.1.1 Evolution du concept Police-Population (PoPul)

Il est possible de bénéficier gratuitement de diverses prestations de la Police cantonale en matière de prévention de la criminalité. Le catalogue des prestations de la prévention de la criminalité comprend notamment des analyses sécuritaires des habitations (appartements et maisons) et des entreprises, des conférences pour les aînés (délits impactant particulièrement cette tranche d'âge), la prévention des cambriolages, des conférences thématiques sur mesure et des cours sur la gestion d'individus menaçants pour les communes et les entreprises. Sur le site internet www.votrepolice.ch se trouvent les informations utiles à ce sujet et de nombreux conseils en matière de prévention. La Municipalité vous recommande de vous inscrire à la newsletter de ce site internet qui remplace *Info Délits*.



INFO POLICE-POPULATION

6.1.2 Poste de gendarmerie mobile

Le poste de gendarmerie mobile a été présent environ tous les deux mois dans notre Commune. Sa présence est annoncée sur notre site internet et au pilier public. Installé au centre du village, devant l'administration communale ou sur la place de la Maison de Ville, ce poste itinérant permet à la population de rencontrer la gendarmerie afin d'obtenir divers renseignements, faire part de certaines inquiétudes ou établir des documents, tels que formulaire « objets trouvés/perdus » ou dépôt d'une plainte pénale.

6.1.3 Interventions de la Gendarmerie

La Commune de Bretigny-sur-Morrens dépend du poste de Gendarmerie d'Echallens. Pour des questions liées à la prévention des cambriolages et des vols, il est possible de s'adresser au poste de



**Poste de gendarmerie
d'Echallens**

021 557 98 21

Urgences : 117

Gendarmerie qui vous mettra en contact avec le gérant de la sécurité en charge de notre Commune. En situation d'urgence (mise en danger de l'intégrité physique ou comportements suspects), il y a lieu de composer immédiatement le 117, ce qui peut permettre une intervention policière rapide et coordonnée avec les patrouilles qui sont déjà sur le terrain.

Le nom de notre Commune figure 66 fois dans les registres de la Police cantonale en 2019 contre 47 en 2018.

Le nombre d'interventions pour infractions avérées dans notre Commune est en augmentation (voir tableau ci-dessous). Depuis 2012, les infractions portées à la connaissance de la police sont toutefois en forte diminution dans le canton. Le volume enregistré en 2019 est le plus bas de ces dix dernières années. Comme les années précédentes, les infractions de cybercriminalité enregistrées dans le canton continuent à augmenter en 2019.

Tableau récapitulatif des infractions relevées de 2012 à 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
vols par effraction	2	4	2	5	5	5	0	1
vols simples	2	1	3	1	2	2	1	3
dommages à la propriété	2	2	3	1	1	1	0	1

6.1.4 Radar pédagogique



Un radar pédagogique a été acquis dans le courant de l'année. Installé depuis le mois d'août à différents emplacements au sein du village, il a permis d'effectuer des relevés réguliers et de corroborer les excès de vitesse pressentis, notamment à la Rue du Village et à la Route de Béthusy.

Ces données ont été transmises à la Police cantonale en fin d'année, afin de soutenir la mise en place de contrôles officiels de vitesse à l'intérieur de la localité.

6.1.5 Stationnement devant le collège

En début d'année, un flyer rappelant que le stationnement devant le Collège pour la pose/dépose des enfants à l'école ou à l'UAPE était interdit, a été distribué aux parents.

Malgré cela, certaines personnes continuent à se parquer régulièrement le temps d'amener ou récupérer les enfants à l'UAPE. La Municipalité, consciente du problème, a procédé à différents rappels et avertissements pour garantir la sécurité des enfants.

6.1.6 Propriétaires de chiens

Notre Commune compte 64 canidés à fin 2019. Bien que la majeure partie des propriétaires respectent les obligations liées au ramassage des déjections de leur animal de compagnie, la Municipalité s'est vue contrainte, à la suite de plaintes de plusieurs habitant·e·s, de rappeler cette règle, dans un tous ménages adressé à la population au mois de mai 2019.

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Le service de défense contre l'incendie et de secours regroupe les communes de Bottens, Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny-sur-Morrens.

L'effectif du SDIS Haut-Talent est stable puisqu'il est composé de 50 personnes. A la suite de la campagne de recrutement cantonal de novembre 2019, quatre nouvelles personnes débiteront leur formation de base. Durant l'année 2019, deux démissions ont été enregistrées.

En raison de la pandémie du Coronavirus, toutes les données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Pour plus d'informations, nous vous prions donc de vous référer aux informations figurant sur le site internet <https://www.sdis-hauttalent.ch>.

6.3 Protection civile (PCi)

En raison de la pandémie du Coronavirus, toutes les données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Pour plus d'informations, nous vous prions donc de vous référer aux informations figurant sur le site internet <https://www.protectioncivile-vd.ch>



Interventions du SDIS en 2019

21 sur le territoire des communes membres
(47 en 2018)

Aucune sur notre Commune
(3 en 2018)

7 incendies (10 en 2018)

3 inondations (13 en 2018)

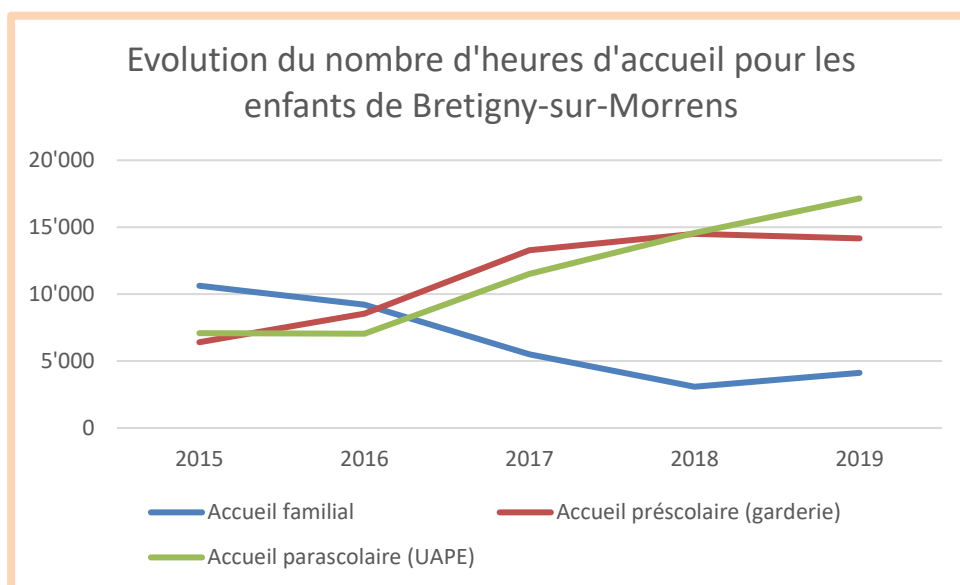
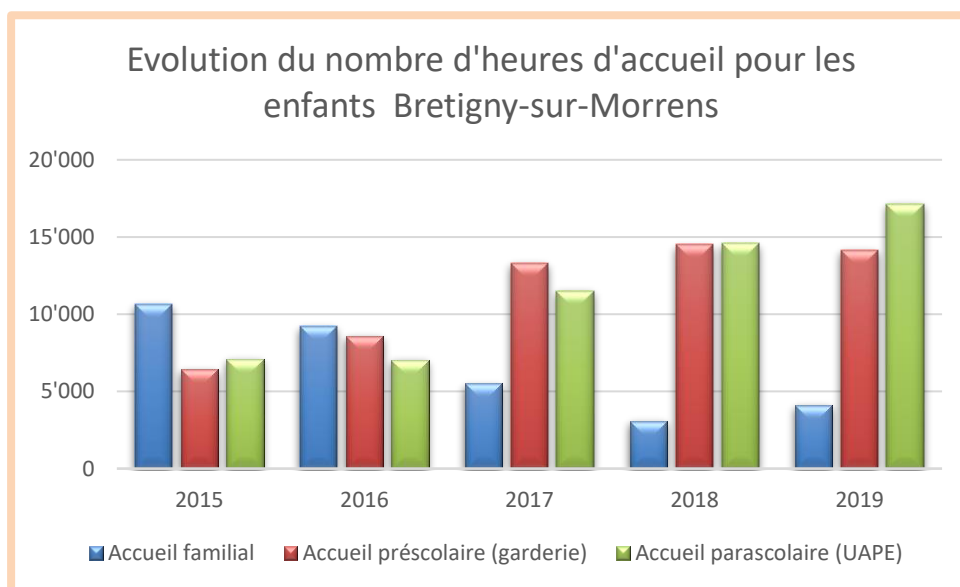
7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Jeunesse

7.1.1 Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE)

Notre Commune est membre de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs. A ce titre, les familles de Bretigny-sur-Morrens peuvent recourir aux prestations de l'accueil familial de jour, des garderies (Echallens, Bettens, Bercher, Mont-sur-Lausanne, Etagnières) et des Unités d'accueil pour écoliers (Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Froideville). Notre Commune compte à ce jour une accueillante familiale (maman de jour).

Ci-dessous, deux représentations graphiques montrent l'évolution du nombre d'heures d'accueil dans les différentes structures de 2015 à 2019, pour les enfants de Bretigny-sur-Morrens.



En juin 2019, 51 enfants étaient inscrits à l'UAPE de Bretigny-sur-Morrens et ils étaient 43 à la rentrée d'août, cette diminution étant due à l'ouverture de l'UAPE de Morrens. Au mois de décembre 2019, 51 enfants de notre Commune bénéficiaient des prestations de l'EFAJE, tout service confondu.

L'Assemblée générale de l'EFAJE n'ayant pas encore eu lieu en raison de la pandémie du coronavirus, nous vous prions de vous référer au site internet www.efaje.ch pour davantage d'informations.

7.1.2 Garderie Arc-en-Ciel

Les familles de Bretigny-sur-Morrens ont également accès à la garderie Arc-en-Ciel à Cugy (qui ne fait pas partie de l'EFAJE).

7.1.3 Passeports Vacances



Le Passeport Vacances *Traditionnel* offre des activités variées aux jeunes de 9 à 15 ans dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement), ainsi que la possibilité d'accéder aux musées et piscines de la région, d'assister à trois séances de cinéma et d'obtenir un titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre aux activités.

La variante *Farniente* du Passeport Vacances est une formule allégée, destinée aux jeunes de 13 à 15 ans, offrant les mêmes prestations que le passeport traditionnel, mais sans les activités sur inscriptions.

Commune partenaire, Bretigny-sur-Morrens a proposé les activités suivantes aux mois de juillet et août :

- *Mon compagnon le chien*, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL), qui a eu lieu le 17 août sur le terrain du GEL ;
- *Atelier des boomerangs de sport*, par M. Jean-Jacques Bonnet, qui a eu lieu les 11, 12, 13 juillet et 22, 23, 24 août sur notre terrain de football ;
- *Cartes pop-up*, activité animée par la Ludo-Bib, les 15 et 20 août dans la Maison de Ville ;
- *Le dessin : les bases, les techniques*, atelier animé par Mme Jacqueline Riwar, avec l'aide de Cathy Mooser, le 9 juillet dans la Maison de Ville.

Le Passeport Vacances 2019 à Bretigny-sur-Morrens, c'est :

4 activités dans le village

70 jeunes concernés

16 passeports *Traditionnel* vendus

4 passeports *Farniente* vendus

La Municipalité tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments.

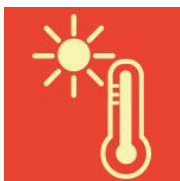
7.2 Santé publique

7.2.1 Sortie des Aînés

Au niveau cantonal, l'année 2019 a été marquée par l'organisation de la Fête des Vignerons, ayant lieu tous les vingt ans. La Municipalité a souhaité offrir à ses aîné.e.s la possibilité d'assister à cet évènement exceptionnel, en leur demandant une modeste contribution. Ce ne sont pas moins de 42 habitant.e.s de notre village qui se sont donc rendu.e.s en car au spectacle le dimanche 11 août 2020 à Vevey, après avoir partagé un café-croissant à l'administration communale. Malgré la chaleur et la foule, chacune et chacun garderont un souvenir mémorable de cette journée.



7.2.2 Plan canicule



Les autorités cantonales et communales ont conduit l'opération « Plan canicule » pour l'été 2019, visant à recenser les personnes âgées de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule. Dans notre Commune, 35 personnes ont été recensées. L'opération a été déclenchée au tout début de la période estivale, soit du 25 juin au 1^{er} juillet 2019. Marie-Claude Nusslé et Cathy Mooser ont contacté les personnes concernées et dans certains cas se sont rendues à leur domicile, afin de s'assurer de leur état de santé. Nous les remercions vivement

de leur implication dans le Plan canicule.

7.2.3 Défibrillateur

Dans le courant de cette année, la Commune s'est dotée d'un défibrillateur dont l'installation et la mise en service se feront début 2020. Installé à l'entrée du Collège de l'Ancien Battoir, il sera accessible en cas d'urgence, à toute personne ayant reçu une formation.



7.2.4 Service d'aide à la famille (SAF)

L'exercice 2019 s'est terminé par une perte de CHF 7'336.45.-. Cependant, la fortune du Service d'aide à la famille (SAF) permet de supporter cette perte sans recourir à des aides communales. Les demandes de cotisations sont adressées à l'ensemble de la population à travers un tous ménages, qui sert également de convocation à l'Assemblée générale annuelle. La participation à cette dernière est très faible. En effet, seules les personnes qui sont déjà intégrées dans ce service en tant que bénévoles se retrouvent très majoritairement à cette occasion. Le même constat a été relevé les années précédentes et le comité du service a entrepris une réflexion pour mieux le faire connaître et donner envie aux citoyens/citoyennes et collectivités publiques de s'intéresser à cette association à but social. Cette intention passant par une modification des statuts du SAF, le projet sera finalisé en 2020.

L'année 2019 montre des similitudes avec l'année précédente. Les cotisations, les dons et la perte de l'exercice sont proches des chiffres de 2018, alors que les kilomètres parcourus par les bénévoles pour transporter les personnes faisant appel à ce service social sont à nouveau élevés. Cet aspect est réjouissant et montre l'utilité de ce service. Nous pouvons constater cependant que les cotisations et les dons ne suffisent pas pour couvrir les frais de transport. Pour mémoire, les bénévoles offrent leur temps mais sont rémunérés à hauteur de CHF 1.- le kilomètre pour couvrir tous les frais relatifs à l'utilisation de leur propre véhicule.

7.2.5 Association vaudoise d'aide et de soin à domicile (AVASAD)

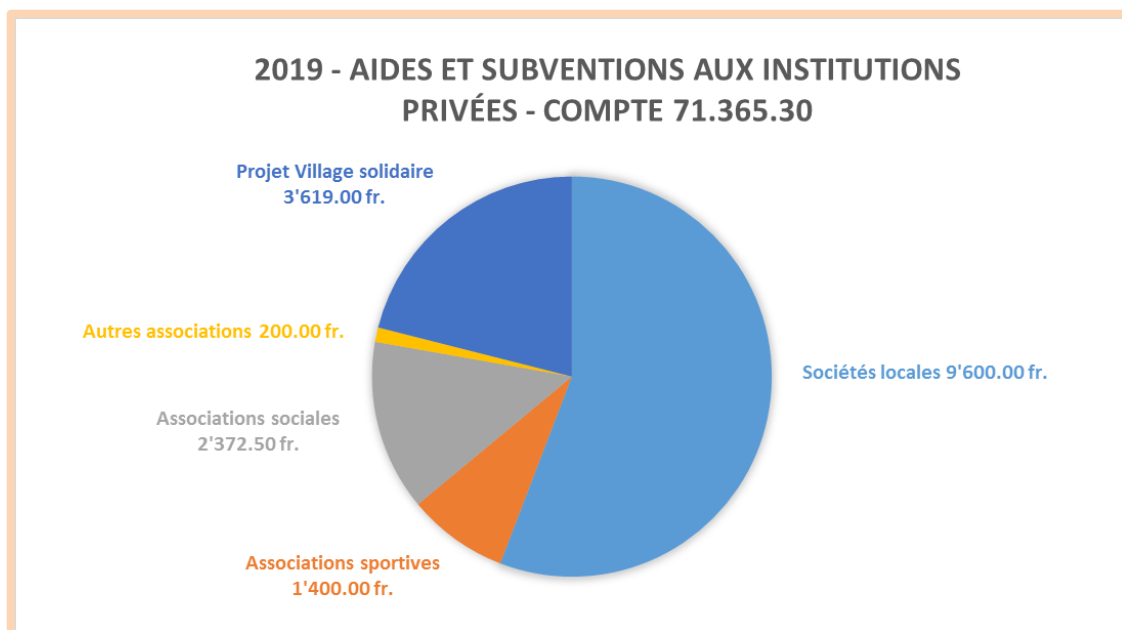
L'AVASAD est chargée de mettre en place sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. Sa mission générale est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations et fondations régionales. Elle collabore activement avec les partenaires et les institutions privées actives dans le domaine sanitaire, médico-social et social.

L'Assemblée générale de l'AVASAD n'ayant pas encore eu lieu en raison de la pandémie de coronavirus, nous vous prions de vous référer aux informations figurant sur les sites suivants: <http://www.avasad.ch> et <http://www.apromad.ch>.

7.2.6 Aides et soutiens

En 2019, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a soutenu financièrement, conformément au budget, différentes associations ou partenaires. La Municipalité soutient principalement, par une participation financière ou par des dons, des activités ou associations actives dans la Commune, mais également des organismes ou associations à proximité de notre village, en lien avec le sport, la jeunesse ou la culture.



7.2.7 Pro Senectute – Villages solidaires

Le projet de Pro Senectute, « Villages solidaires », a été accepté par le Conseil général le 2 octobre 2019. Ce projet vise principalement à améliorer la vie de nos aîné-e-s, notamment par l'intégration sociale en développant la convivialité, le soutien mutuel et la cohésion au sein de la communauté.



Sur la base d'une enquête préliminaire, première étape du projet et dont les résultats ont démontré la motivation de nos seniors au développement d'un tel projet, Bretigny-sur-Morrens a saisi l'occasion de s'associer à Cugy, qui avait déjà initié le projet, profitant ainsi de bénéficier ou tout simplement consolider certaines synergies existantes.

La seconde phase (après celle de l'enquête préliminaire) a donc pu débuter, fin 2019, par l'organisation de séances réunissant différents groupes (groupe de travail, groupe habitants), afin d'identifier les besoins exprimés, établir des priorités et se donner les moyens de les réaliser.

A noter que durant tout ce processus, la mise en place est accompagnée par des professionnels, permettant ainsi au projet d'avancer et d'autonomiser petit à petit les différents acteurs.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau potable

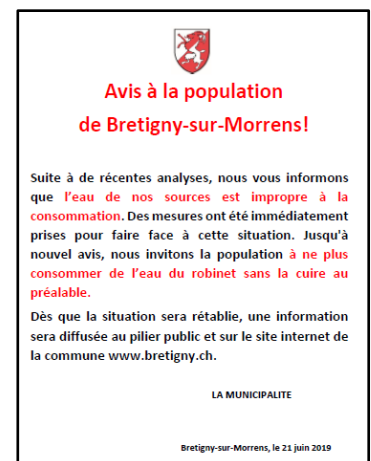


L'année 2019 aura été marquée par la pollution du 21 juin. En effet, des analyses effectuées par l'Office de la consommation (OFCO) ont montré la présence de bactéries traces, résultant vraisemblablement d'eaux de ruissellement, suite aux fortes intempéries qui se sont produites à cette période. Celles-ci ne présentaient pas de risques sérieux pour la santé, contrairement à des bactéries telles que la listeria. Toutefois, sur ordre de l'OFCO, la Municipalité a diffusé, par mesure de prévention, un avis à la population l'invitant à ne plus consommer d'eau du robinet sans l'avoir préalablement portée à ébullition.

Le nécessaire a été immédiatement fait pour que l'information soit diffusée rapidement et largement au sein du village :

- Distribution d'un tous ménages dans les boîtes aux lettres ;
- Affichage au pilier public ;
- Mise en place d'affiches à l'école, au restaurant, dans les entrées d'immeubles et à travers le village ;
- Annonce sur le site web ;
- Diffusion via les réseaux sociaux.

Malgré cela, il semblerait que certaines personnes n'aient pas été informées suffisamment tôt, ce dont la Municipalité s'est excusée lors de la diffusion d'une *Information à la population* dans les semaines qui ont suivi.



Cela dit, l'adduction d'eau par nos sources a été immédiatement coupée à la réception des résultats des analyses, notre réservoir a été désinfecté et notre réseau de conduites d'eau potable a été intégralement purgé par l'ouverture des bornes hydrantes. Le problème a donc été réglé en une journée et l'information à la population était plutôt une mesure découlant des exigences de l'OFCO qu'une mesure sanitaire.

Levée le 24 juin, après de nouvelles analyses réalisées par l'OFCO, la mesure de prévention n'a heureusement pas eu de conséquences sur le festival ZicABret qui s'est déroulé ce même week-end.

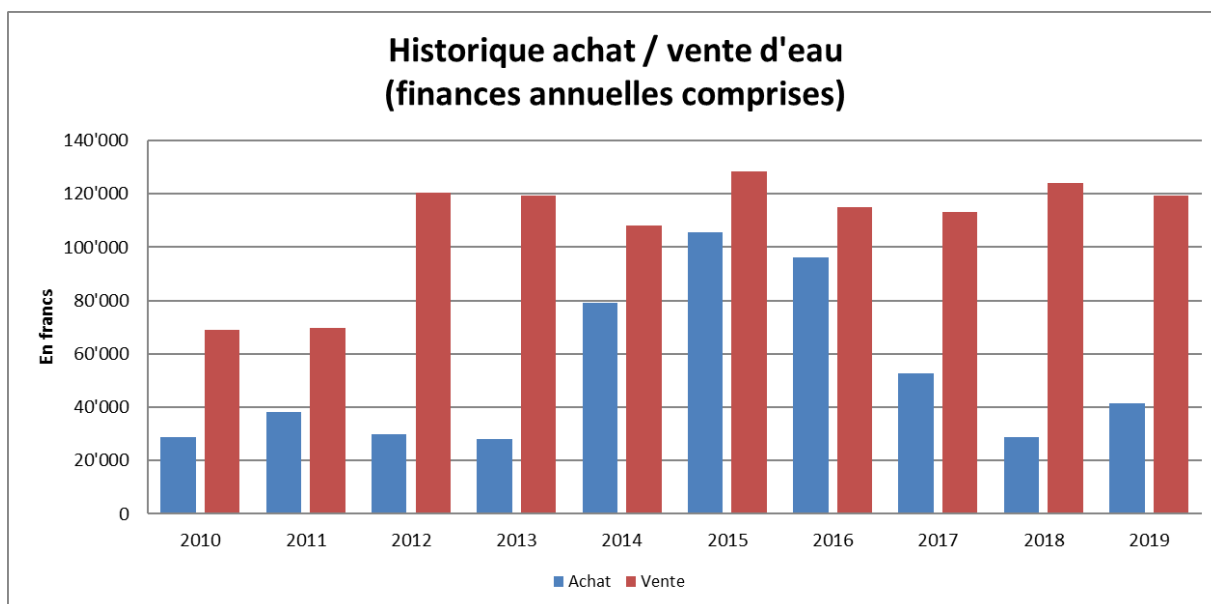
A la suite de cet incident et afin d'éviter toutes récurrences, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- A chaque orage ou fortes pluies, les sources sont détournées et l'approvisionnement en eau est assuré par notre conduite reliée au réseau de la Ville de Lausanne.
- Tous les 15 jours, les sources sont détournées pour une durée de 2 à 3 jours, ceci afin d'injecter de l'eau de Lausanne qui bénéficie d'un traitement avant d'être insérée dans le réseau.
- Une étude est en cours afin de traiter l'eau de nos sources dans le courant de l'année 2020.
- Le conseiller municipal en charge de ce service a suivi un cours de 4 jours lui donnant un certificat de surveillant de réseau.

8.1.1 Autocontrôle de l'eau potable

Les contrôles de la qualité de l'eau sont ordonnés par l'OFCO. Huit campagnes d'analyses ont été effectuées en 2019, dont tous les résultats se sont révélés être conformes, à l'exception de celles du mois de juin. Les résultats ont été affichés au pilier de l'administration communale.

8.1.2 Achat/vente d'eau

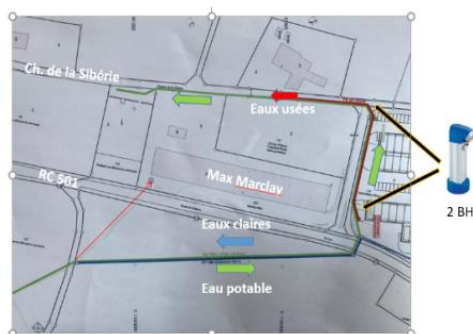


8.1.3 Compteurs

Pour une remise à niveau progressive de nos installations, 25 compteurs ont été changés en 2019. En effet bon nombre de relevés de la consommation d'eau semblaient sous-estimer le volume consommé de différents immeubles. Ce constat a été imputé à des compteurs vétustes. Ces remplacements devraient donc nous permettre d'augmenter le volume d'eau facturé et réduire le volume d'eau indûment attribué à des pertes de notre réseau d'eau.

8.1.4 Equipement de la parcelle 134, zone industrielle

Des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable ont été effectués, afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la zone industrielle. La pose d'environ 250m de tuyau de 150mm a été nécessaire pour son équipement.

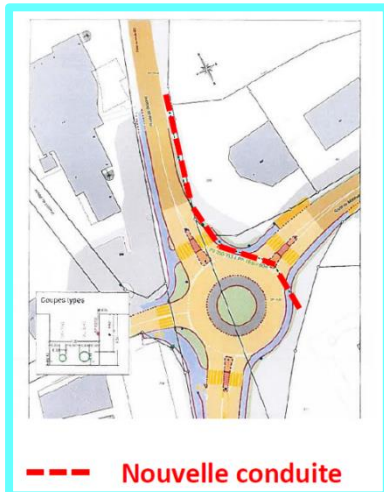


275m supplémentaires ont été posés afin d'effectuer un bouclage entre la zone industrielle et la conduite du chemin de la Sibérie. Le bouclage signifie qu'en cas de rupture d'une conduite, l'alimentation en eau reste possible et permet d'éviter la présence de « bras morts » pour lesquels le renouvellement d'eau n'est pas optimal. Deux bornes hydrantes ont été posées pour la défense incendie.

Les conduites d'alimentation des parcelles 202 et 135 ont également été changées.

8.1.5 Approvisionnement régional Venoge/Mèbre/Talent/Menthue

Dans le cadre de la régionalisation de la distribution de l'eau potable, notre Commune a été amenée à anticiper la pose d'une nouvelle conduite lors des travaux de réalisation du giratoire à la sortie nord de Cugy, au lieu-dit Le Moulin. Ce tronçon, mesurant environ 100 mètres, est pour l'instant en attente et devra être raccordé sur une nouvelle conduite de la Ville de Lausanne arrivant de Montheron et être prolongée jusqu'au bas du chemin du Rié. Ces travaux, qui seront réalisés dans le cadre de la réhabilitation de la RC 501, permettront de terminer le bouclage, garantissant ainsi l'alimentation en eau potable par la Ville de Lausanne. Pour rappel, Bretigny-sur-Morrens n'est actuellement alimentée que par une seule conduite provenant de Froideville et aboutissant à notre réservoir. En clair cela signifie que si cette conduite, dont l'état est pour le moins douteux, venait à céder nous n'aurions plus que l'approvisionnement de nos sources et ne pourrions plus bénéficier de l'apport de la Ville de Lausanne.



8.2 Gaz et Télé réseau

Ces réseaux sont entièrement gérés par les Services industriels de la Ville de Lausanne à notre entière satisfaction et n'amènent pas de remarques particulières de la part de notre Municipalité.

9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE

L'année 2019 a été riche en manifestations dont une grande partie s'est déroulée dans notre grande salle.

Il s'agit, d'une part, de manifestations organisées par les différentes sociétés locales de notre Commune et, d'autre part, de manifestations « officielles » organisées par la Municipalité ou les groupements intercommunaux.

Manifestations organisées par les sociétés locales en 2019

23 janvier	L'Age d'or
6 avril	Soirée d'inauguration – ManifABret
7 avril	Après-midi jeux de société – Ludo-Bib
21 et 22 juin	Festival de musique - ZicABret
30 juin	Vide grenier - SDB
1 ^{er} août	Fête nationale - SDB
7 septembre	Bal de Jeunesse - Jeunesse
8 septembre	Course de VTT – BikeABret (annulation météo)
26 octobre	Fête de la Courge – SDB/Ludo-Bib
10 novembre	Après-midi jeux de société – Ludo-Bib
28 novembre	Assemblée citoyenne
3 décembre	Chantée de Noël – Classes de Bretigny-sur-Morrens
14 décembre	Distribution des sapins/vin chaud – SDB
31 décembre	Nouvel An - Jeunesse

Manifestations officielles 2019

21 juin	Accueil des nouveaux habitants
11 août	Sortie des aîné-es
19 septembre	Cérémonie des JOJ 2020 et célébration des Jeunes citoyens
22 août	Conférence des maîtres – Rentrée scolaire
18 novembre	Séance « Villages solidaires »

La Municipalité tient à adresser ses chaleureux remerciements aux sociétés locales, qui année après année, s'investissent dans l'animation de notre Commune et permettent ainsi de créer ou renforcer le lien social représentatif des petits villages tels que le nôtre.

10. CONCLUSION

A l'issue de ce rapport de gestion 2019, la Municipalité exprime ses sincères remerciements à tout le personnel communal pour la qualité du travail effectué au service de notre population. Elle est également reconnaissante aux membres du Conseil général et en particulier son président, pour l'excellente entente et ambiance régnant lors des séances et nombreux échanges. Des remerciements sont également adressés aux citoyennes et citoyens de la Commune, qui s'investissent dans les diverses commissions décrites ci-après.

La Municipalité tient aussi à remercier les sociétés locales pour l'animation offerte à nos habitants, ainsi qu'à toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'investissent pour notre village tout au long de l'année.

Si l'on en croit le nombre de manifestations et le nombre de naissances enregistrés dans notre Commune, tout porte à croire qu'il fait bon vivre à Bretigny-sur-Morrens.

* * *

Vu ce qui précède, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL

vu - le préavis municipal n°01/2020 (rapport de gestion 2019 de la Municipalité et comptes de l'exercice 2019) ;
ouï - le rapport de la Commission de gestion ;
considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver le présent rapport de gestion 2019
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2019.

Adopté en séance de Municipalité le 4 mai 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
M. MOOSER



La Secrétaire
M. JEANNIN

Document intégré au présent rapport (voir pages suivantes)

- Index des commissions et représentations, (disponible également sur le site internet de la Commune www.bretigny.ch)

Documents présentés en annexe au rapport

- Comptes communaux 2019
- Rapport de la Fiduciaire
- Marge d'autofinancement 2019



MUNICIPALITE
DE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

Index des commissions et représentations 2019

Afin que les membres du Conseil général puissent se faire une idée des personnes qui apportent un soutien actif aux autorités communales, vous trouverez dans cette annexe, la liste des membres des différentes commissions municipales, commissions du conseil, ainsi que les délégations aux associations intercommunales et régionales.

La Municipalité remercie toutes ces personnes pour leur engagement aux côtés des Autorités.

CONSEIL GENERAL

BUREAU (année 2019)

Présidence	M. Arnold OTTONIN
Vice-Présidence	M. Rémy CRUCHON (démission le 04.12.2019)
Scrutateurs	Mme Esther BAGAZZI
	M. Yves ROURE
Scrutateurs suppléants	M. Loris RAMUZ
	M. Denis PIDOUX

SECRETARIAT (législature 2016 - 2021)

Secrétaire	Mme Anne-Claire THARIN-RACINE
Secrétaire suppléant	M. Maxime MEIER

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION DE POLICE (législature 2016 – 2021)

Présidence	M. Marc TILLE
Suppléant à la présidence	M. Laurent CHAPPUIS
Secrétariat	M. Eric GEIGER

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (législature 2016 – 2021)

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Mandataire ABA	M. Alexandre BUDRY
Représentant municipal	M. Markus MOOSER (voix consultative)
Membres	Mme Sandra SCHÜTZ
	M. Yves CHATELAN
	M. Yann JEANNIN
	M. Arnold OTTONIN

COMMISSION DE SALUBRITE (législature 2016 - 2021)

Corps médical	Dr Frédéric ANEX
Représentants municipaux	M. Markus MOOSER
	M. Marc TILLE

COMMISSION DE NATURALISATION (législature 2016-2019 dissolution)

Membres	Mme Nicole BOVAY
	M. Sylvain COSANDEY
	M. Eric GEIGER
Rapport	Mme Marie-Claude NUSSLE

**COMMISSION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS
(législature 2016-2021)**

Présidence M. Pierre-Alain MARMILLOD
Membres M. Markus MOOSER (voix consultative)
M. Arnold OTTONIN
Mme Sandra SCHÜTZ

COMMISSIONS DU CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Frank BOTTINI
M. Marc HEUSCHKEL
M. Philippe GAILLARD
Suppléance Mme Christiane BALLY

COMMISSION DE GESTION (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Laurent JAGGI
M. Maxime MEIER
Mme Marianne CHENAUX
Suppléance M. Christian BLATTI

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET DE TAXES (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Serge CRUCHON
Mme Marie-Claude NUSSLE
Mme Francine RAYMONDON
Suppléance M. Maxime MEIER

COMMISSION ZONE RESERVEE – REVISION DU PGA (de mai 2018 au 13 juin 2019)

1^{er} membre M. Yann JEANNIN
Mme Marie-Claude NUSSLE
Mme Emilie SCHMALZ
M. Ronald BOVAY
M. Andreas IMOF

COMMISSION RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION (dès le 01.10.2019)

1^{er} membre M. Patrick Csikos
Mme Marie-Claude Nusslé
M. Andreas Imhof
Mme Marlène Reymond
M. Yann Jeannin

COMMISSION ÉCLAIRAGE PUBLIC (dès mai 2019 jusqu'à la fin du projet)

1^{er} membre M. Maxime Meier
Mme Véronique Centamori
M. Michel Baud

COMMISSION « VILLAGES SOLIDAIRES » (dès septembre 2019)

1^{er} membre Mme Cathy Mooser
Mme Marie-Claude Nusslé
M. Bernhard Büchler

DELEGATIONS DIVERSES
Législature 2016-2021

Approvisionnement économique du pays (AEP)

M. Marc TILLE
Mme Nicole BOVAY

Association régionale pour l'action sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (A.R.A.S.P.E.)

Mme Seema NEY

Contrôle des chantiers et prévention des accidents

M. Pierre-Alain MARMILLOD

Contrôle des citernes

M. Markus MOOSER

Délégués à la CIP

M. Markus MOOSER (employeur), Mme Melchiade JEANNIN (assurés)

Espaces verts

M. Marc TILLE, M. Jean-Daniel COCHARD (suppléant)

Lausanne-Région

M. Markus MOOSER, M. Laurent CHAPPUIS

Région Gros-de-Vaud

M. Markus MOOSER (délégué municipal), Mme Francine RAYMONDON (déléguée Conseil général), M. Urs LAUPER (délégué Conseil général)

Service d'aide à la famille

Mme Seema Ney

Service d'aide familiale du Mont-sur-Lausanne

Mme Seema NEY

Service dentaire intercommunal (législature 2016-2021)

Mme Seema NEY

Transports publics de la région lausannoise (législature 2016-2021)

M. Marc TILLE

Vidange et entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles (législature 2016-2021)

M. Jean-Daniel COCHARD

Ecoles / Association Intercommunale ASICE (législature 2016-2021)

Comité de direction

Mme Seema NEY

Conseil intercommunal

Mme Karen BRUNISSO, M. Laurent CHAPPUIS, M. Marc HEUSCHKEL, M. Markus MOOSER, M. Marc ROHNER

Suppléants

M. Marc TILLE, M. Frank BOTTINI,
M. Jean-Daniel COCHARD

Epuration / Association Intercommunale A.E.T. (législature 2016-2021)

Comité de direction

M. Jean-Daniel COCHARD

Délégation fixe

M. Marc TILLE, M. Markus MOOSER

Délégation variable

M. Julien ALTMANN, M. Urs LAUPER

Protection civile / Association Intercommunale PCi (législature 2016-2021)

Conseil intercommunal

M. Marc TILLE

Défense incendie / Association Intercommunale SDIS (législature 2016-2021)

Comité de direction

M. Marc TILLE

Conseil intercommunal

M. Jean-Daniel COCHARD, M. Eric GEIGER,

Suppléants

M. Laurent CHAPPUIS, M. Hubert REYMOND

Préposé agricole (législature 2016 - 2021)

M. Dominique LONGCHAMP, rte du Talent 21, 1042 Malapalud, 079 469 55 62 v.d.longchamp@bluewin.ch